

2012-2013

Éducation nationale
dans les Hauts-de-Seine



$$\begin{array}{r} \\ \\ \times \\ \hline \\ \\ \\ \\ \end{array}$$



démarrer



15:22

Le mot du directeur académique des services de l'Education nationale

La lettre adressée par le ministre à tous les personnels de l'Education nationale le 26 juin 2012 fixe le cap :



« tous les élèves peuvent réussir, l'école doit être au service de la promotion de tous et de l'épanouissement de chacun ».

L'Education nationale dans les Hauts-de-Seine saura assumer cette mission dans la continuité des progrès déjà observés, pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet académique *Horizon 2015*.

Il s'agit, tout à la fois, d'améliorer les résultats globaux du département, de réduire les écarts de réussite entre les élèves et de proposer à chacun un parcours scolaire qui lui permette de se réaliser pleinement et de construire son avenir professionnel.

Les enseignants sont les premiers acteurs de la réussite de nos élèves. L'accueil et l'accompagnement des stagiaires ont été améliorés pour que leur entrée dans le métier, accompagnée par un tuteur de proximité, se déroule de la meilleure manière possible.

La réussite de chaque élève s'appuie sur une maîtrise de savoirs fondamentaux dans le cadre du socle commun des connaissances et des compétences, de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Elle passe ensuite par une possibilité de poursuite de scolarité adaptée à chacun vers le lycée professionnel, le lycée technologique ou le lycée général.

La pleine réussite de l'élève nécessite également une ouverture sur le monde : le monde culturel, le monde sportif, la connaissance des voies professionnelles et une familiarisation avec l'international.

Il faut enfin que la particularité de chacun soit prise en compte. Ainsi, des démarches pédagogiques diversifiées sont mises en œuvre pour atteindre des objectifs communs : dans les écoles et établissements de l'éducation prioritaire, en direction des élèves nouvellement arrivés, en situation de handicap, malades ou encore orientés vers les enseignements adaptés : aucun élève ne restera au bord du chemin.

Mais l'éducation est aussi affaire de coopération avec les parents, et plus généralement avec la Cité. La place des parents dans la communauté scolaire sera réaffirmée, dans le sens d'une co-éducation. De même à la dimension de l'« élève » doit être conjuguée celle, plus large, du « jeune » inscrit dans un contexte local. C'est pourquoi la démarche de coopération déjà largement engagée avec les collectivités territoriales sera poursuivie et renforcée, notamment dans le domaine de la prévention de la violence, du traitement de l'absentéisme et du décrochage scolaire, mais aussi en ce qui concerne la culture ou l'équipement informatique des écoles.

J'adresse un message de confiance aux personnels de L'Education nationale et, plus largement, à la communauté scolaire. Je souhaite aussi remercier la Région Ile-de-France, le Conseil-Général, les 36 municipalités ainsi que les autres services de l'Etat dans le département pour la qualité de leur coopération avec les services académiques, au service des enfants et des jeunes des Hauts-de-Seine.

Édouard Rosselet

Sommaire

Le mot du Directeur académique des services de l'Education Nationale	1
▶▶ LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
Présentation de la D.S.D.E.N. - Organigramme	5
▶▶ SCOLARISER LES ÉLÈVES DANS LES HAUTS-DE-SEINE	
Les écoles	6
Les collèges	8
Les lycées Généraux et Technologiques	10
La voie professionnelle	12
Le post baccalauréat	14
▶▶ OUVRIR LES ÉLÈVES SUR LE MONDE	
Le monde culturel	
L'action culturelle	16
Les classes à horaires aménagés	18
Le monde sportif	
Les sections sportives scolaires	20
L'international	
Les langues vivantes	22
▶▶ PERSONNALISER LE PARCOURS DES ÉLÈVES	
L'éducation prioritaire	24
Accompagner les parents	26
Prévenir l'illettrisme	28
Les internats d'excellence	30
Le développement de l'utilisation du numérique à l'école	32
Favoriser l'orientation des élèves	34
Le service médical, infirmier et social (S.M.I.S.)	36

Accueillir les élèves en situation de handicap	
La scolarisation individuelle	38
La scolarisation en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS) et en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS)	40
La scolarisation en unité d'enseignement	42
Les enseignants référents	43
Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) / Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA)	44
Les élèves nouvellement arrivés en France	
La scolarisation de l'école au lycée	46
Le Diplôme d'Études en Langue Française D.E.L.F.	48

►► **UNE PRIORITE DEPARTEMENTALE : LUTTER CONTRE L'ABSENTÉISME ET LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

Une politique concertée avec les collectivités territoriales	50
Une place prépondérante de la commune	52
Des dispositifs pour les plus de 16 ans	54

►► **ANNEXES**

IEN	55
Chef d'établissements	57

►► **LES CARTES**

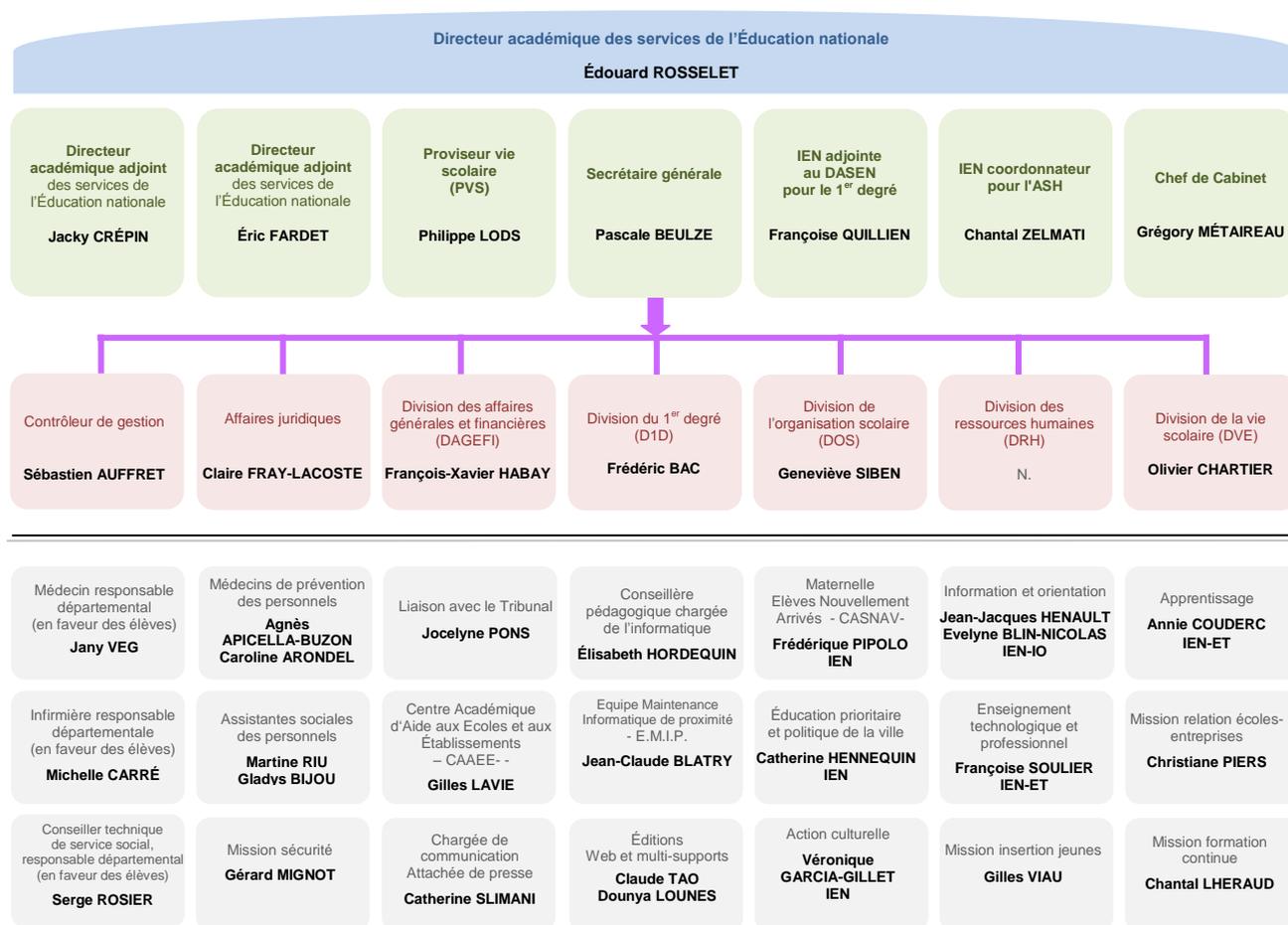
Circonscriptions et bassins	7
Collèges publics	9
Lycées	11
Lycées des métiers	13
L'offre post Baccalauréat	15
Élèves bénéficiant d'activités artistiques ou culturelles	17
Classes à horaires aménagés (CHA)	19
Sections sportives scolaires	21
L'enseignement des langues vivantes à faible diffusion	23
Réseaux de Réussite Scolaires (R.R.S) et Écoles Collèges, Lycées Ambition, Innovation et Réussite (ECLAIR)	25
Mallette des parents	27
Dispositifs Coups de Pouce	29
Internats d'excellence	31
Développement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (T.I.C.E.)	33
Orientation des élèves <i>Graphiques</i>	35
Unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) – 2 ^d degré	39
Classes d'inclusion scolaire (CLIS) - 1 ^{er} degré	41
Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) avec champs professionnels	45
Classes d'initiation (CLIN) et cours de rattrapage intégré (CRI)	47
Classes d'accueil (CLA)	49
Dispositifs relais	51
Dispositifs de lutte contre le décrochage et/ou l'exclusion	53

Organigramme 2012-2013

Téléphone : 01 40 97 34 34

Télécopie : 01 47 25 38 35

Courriel : ce.ia92@ac-versailles.fr



Le premier degré : les écoles

		Nombre d'écoles RS 2012	Nombre de classes RS 2011	Effectifs prévus pour RS 2012	Évolution prévue de RS 2011 à RS 2012	Nombre enseignants janvier 2012
Public	Préélémentaire	295	2 345	61 190	+ 215	
	Élémentaire et A. S. H.	302	3 773	85 674	+ 748	
	Total	597	6 118	146 864	+ 963	8 032
Privé	Préélémentaire	6	204	5 180	+ 26	
	Élémentaire et A. S. H.	51	471	12 837	+ 482	
	Total	57	675	18 017	+ 508	758
Public + Privé	Préélémentaire	301	2 549	66 370	+ 241	
	Élémentaire et A. S. H.	353	4 244	98 511	+ 1 230	
	Total	654	6 793	164 881	+ 1 471	8 790

Sources : constat et prévisions DAPEP validées DEPP
Sources nombre d'enseignants : D1D et DEPP (privé sous contrat seulement)

Les écoles et les effectifs



Le département des Hauts-de-Seine constate **une accentuation de la croissance des effectifs de l'enseignement public du 1^{er} degré** : + 1 692 élèves à la rentrée 2009, + 183 élèves à la rentrée 2010 et + 595 élèves à la rentrée 2011. Les prévisions pour la rentrée 2012, validées par le Ministère de l'Éducation nationale, annoncent **963 élèves supplémentaires** (+ 215 en maternelle, + 748 en élémentaire et scolarisation des élèves handicapés (A. S. H.)).

Les transformations dans les écoles publiques à la rentrée 2012 :

Ouvertures de nouvelles écoles :

- Le Plessis Robinson : école maternelle Raymond Aumont

Fusion d'écoles :

- Meudon : école maternelle et école élémentaire Paul Bert.

Au 1^{er} janvier 2012, 8 032 enseignants du premier degré exerçaient à temps plein ou à temps partiel dans les écoles publiques, les établissements spécialisés et les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) des Hauts-de-Seine. Ce sont majoritairement des femmes (84,8 %) et leur âge moyen est de 40 ans.

Carte : circonscriptions du premier degré et bassins

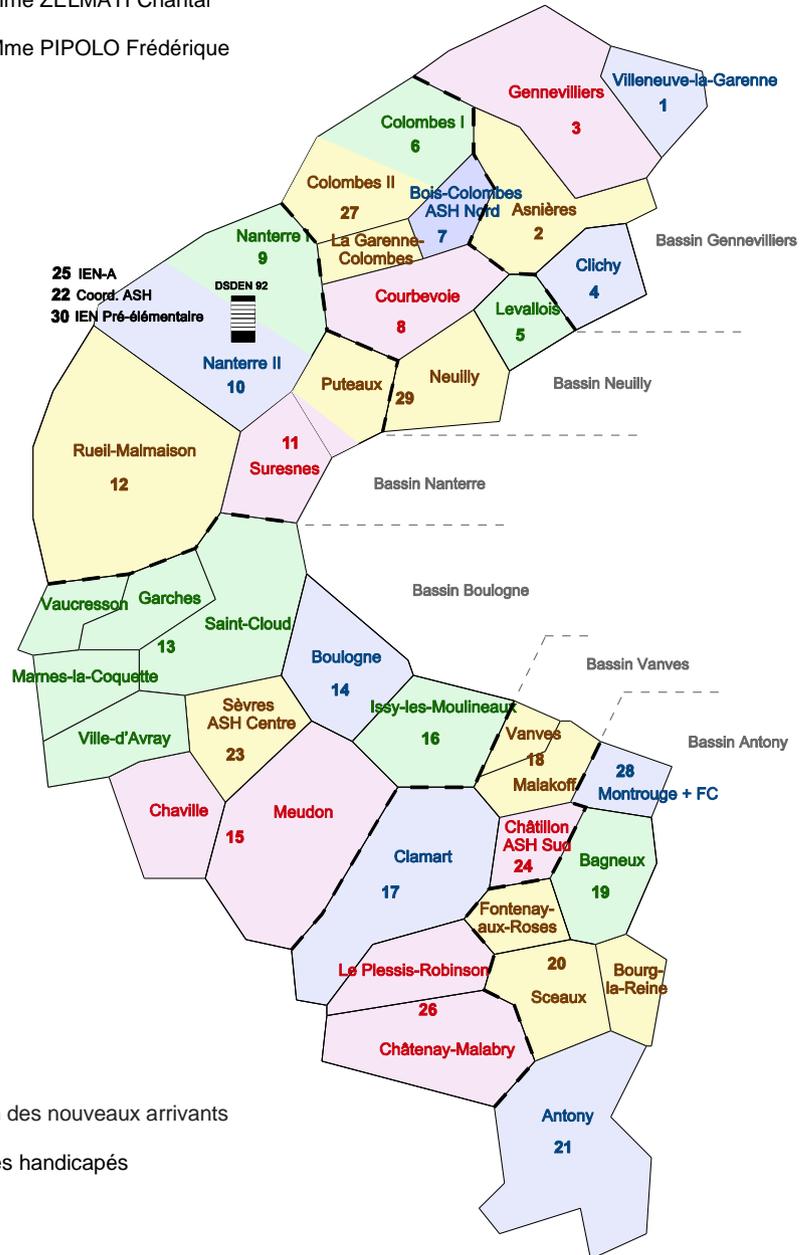
I.E.N. adjointe au DASEN pour le 1er degré :
 I.E.N. coordonnatrice départementale ASH :
 I.E.N. préélémentaire, en charge du CASNAV
 et de la prévention de l'illettrisme :

Mme QUILLIEN Françoise
 Mme ZELMATI Chantal
 Mme PIPOLO Frédérique

Les I. E. N. des circonscriptions :

- 1 - Mme TOUBIANA Laurence
- 2 - Mme NEVEU Valérie
- 3 - M. MELEUC Yannick
- 4 - Mme PÉTIARD Fabienne
- 5 - Mme GARCIA-GILLET Véronique
- 6 - Mme AVIGNON Sophie
- 7 - M. BOUHOURS Alain
- 8 - Mme LAURENT-COGNET Janine
- 9 - Mme PIÉVIC Emmanuelle
- 10 - Mme CERVONI Brigitte
- 11 - M. RIVALLIN Gilles
- 12 - M. LAURENT Jean Paul
- 13 - Mme AUSSIBEL Martine
- 14 - Mme DUTILLEUL Françoise
- 15 - M. GAUCHER Jean Louis
- 16 - Mme SACCO Anne-Marie
- 17 - Mme HENNEQUIN Catherine
- 18 - Mme LEROY-WARIN Florence
- 19 - M. BOIS Jean Michel
- 20 - Mme DUMERAIN-FAIVRE Martine
- 21 - Mme HENAFF Dominique
- 23 - Mme EYBERT Marie
- 24 - Mme RONDEAU Giliane
- 26 - Mme GAY Isabelle
- 27 - Mme SBERRO Francine
- 28 - Mme MESSAOUDI Fouzia
- 29 - Mme SOULAINÉ Valérie

CASNAV : Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants
 et des enfants du voyage
 ASH : Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés



Le second degré : les collèges

Les effectifs

		Nombre établissements RS 2012	Effectifs prévus pour RS 2012	Évolution prévue de RS 2011 à RS 2012
Collèges et SEGPA	public	99	54 430	-128
	privé	34	18 198	+ 107
	total	133	72 628	-21

Sources : constat et prévisions DAPEP validées DEEP

A la rentrée 2012, le département des Hauts-de-Seine comptera un collège de moins du fait de la fermeture des deux collèges de Meudon-la-Forêt Saint- Exupéry et Jean Moulin pour l'ouverture d'un seul dont la dénomination n'est pas encore arrêtée.

Le Diplôme National du Brevet D.N.B.



Pour la session 2012 du Diplôme national du brevet, le département enregistre une progression significative du taux de réussite avec **89.3 % des candidats scolarisés qui ont été reçus.** (+1.6 point par rapport à l'an dernier)

60 % d'entre eux ont obtenu une mention

1801 mentions très bien ; 3776 mentions bien et 4731 mentions assez bien.

L'affectation en classe de sixième dans les Hauts-de-Seine.

Pour la rentrée scolaire 2012, **14403 élèves ont été affectés en 6^{ème}** par l'intermédiaire de l'application Affelnet 6.



ZOOM

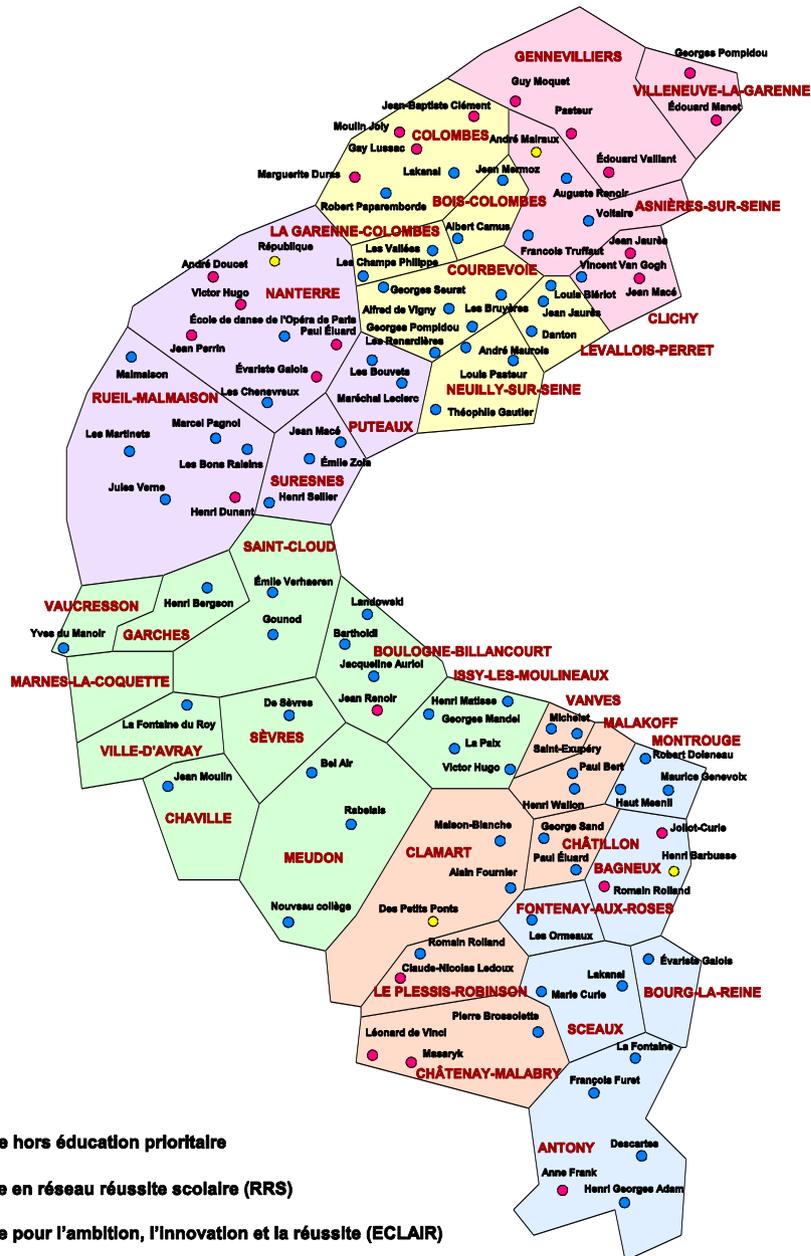
L'assouplissement de la carte scolaire

3163 demandes d'assouplissement de la carte scolaire ont été formulées, soit 22% de familles : 1526 ont été accordées, soit **48.2% de satisfaction.**

Les critères prioritaires se déclinent selon l'ordre défini par les directives ministérielles (entre parenthèses, le taux de demandes accordées):

- Élèves souffrant d'un handicap (100%)
- Élèves nécessitant une prise en charge médicale (100%)
- Élèves boursiers sur critères sociaux (65.5%)
- Élèves devant suivre un parcours scolaire particulier (73%)
- Élèves dont le domicile est proche de l'établissement souhaité : (27.1%)
- Autres motifs : (26.1%)

Les collèges publics



Les lycées généraux et technologiques

Les effectifs

		Nombre établissements RS 2012	Effectifs prévus pour RS 2012	Évolution prévue de RS 2011 à RS 2012
Lycées	public	53	43 348	-188
	privé	28	12 125	-40
	total	81	55 473	-228
EREA*	public	3	690	+ 4

Sources : constat et prévisions DAPEP validées DEEP 04/11/2011

* EREA : Établissement Régional de l'Enseignement Adapté

Les structures

La réforme du lycée arrive à sa troisième année et elle sera donc mise en œuvre au niveau des terminales à la rentrée.

Certaines évolutions de la carte des filières technologiques prennent effet en septembre 2012 :

- ouverture d'une première Sciences de l'Ingénieur (SI) au lycée Rabelais de Meudon
- ouverture d'une première Sciences de l'Ingénieur (SI) au lycée Michelet de Vanves
- fermeture d'une structure mixte SI/sciences et technologies industrielles (STI) au lycée de Chatenay Malabry

La filière STG (Sciences et Technologies de Gestion) prend désormais la dénomination de STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)

Les résultats du baccalauréat dans les Hauts-de-Seine

Baccalauréat général

Série	2011	2012
L	84,7%	89,1 %
ES	87,7%	86,5 %
S	89,7%	91,9 %
TOTAL	88,3%	90,1 %

Baccalauréat technologique

Série	2011	2012
Hôtelier	79,5%	92 %
ST2S	66,7 %	71,1 %
STG	82,9 %	82,2 %
STI	79,5 %	82,8 %
STL	79,9 %	84,4 %
TOTAL	79,4%	80,7 %

L'affectation en lycée



Fin juin 2012, avec l'application Affelnet, **16439 élèves ont été affectés dans leur lycée** : 10390 en classe de seconde ; 3167 en classe de seconde professionnelle ; 825 en première année de CAP et 2057 en classe de première technologique.

Une commission d'affectation en juillet a permis d'affecter **876 élèves** (492 en seconde générale ; 247 en première technologique ; 105 en première générale et 32 en terminale).

Une autre commission d'affectation traitera les dernières situations en attente et avec les redoublants de terminale.

La voie professionnelle

La réforme de la voie professionnelle est maintenant opérationnelle et cette voie est calibrée sur un baccalauréat professionnel en trois ans ainsi qu'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en deux ans.

A la rentrée 2012, ce sont 10333 élèves qui sont attendus dans les filières professionnelles du département.

L'évolution de la carte des formations pour septembre 2012 :

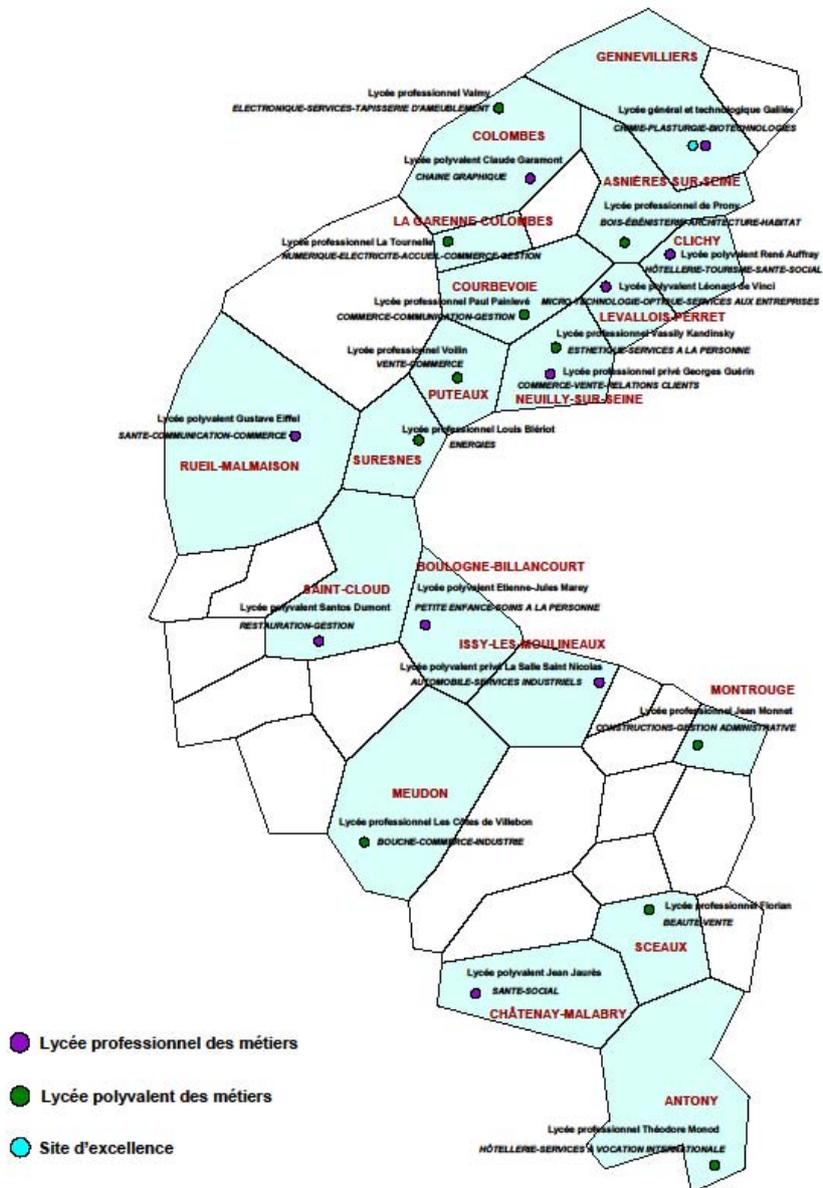
- Suppression du CAP construction bâtiment au Lycée professionnel Santos Dumont de Montrouge
- Suppression du baccalauréat professionnel électronique régie équipement communication au Lycée Polyvalent (LPO) De Vinci de Levallois Perret
- Suppression du CAP en un an esthétique, cosmétique, parfumerie au Lycée professionnel Kandinsky de Neuilly sur Seine
- Création du baccalauréat professionnel optique lunetterie au Lycée Polyvalent (LPO) de Vinci de Levallois Perret
- Création du baccalauréat professionnel technicien maintenance des systèmes énergétiques et climatique au Lycée professionnel Louis Girard de Malakoff
- Création du baccalauréat professionnel technicien installation système énergétique et climatique au Lycée professionnel Louis Girard de Malakoff



Les résultats aux examens

	Département des Hauts-de-Seine	Académie de Versailles
Certificat d'Aptitude Professionnelle – CAP -	2002 élèves admis soit 64,6 %	66,3 %
Brevet d'Etudes Professionnelles – BEP -	1938 élèves admis soit 67,2 %	68,9 %
Baccalauréat professionnel secteur industriel	73,8 %	72,8 %
Baccalauréat professionnel secteur tertiaire	71,8%	73,9 %

Les lycées des métiers



Le post BACCALAUREAT

La carte des formations post baccalauréat est stable dans le département des Hauts-de-Seine pour la rentrée 2012.

Les effectifs de ces structures post baccalauréat sont en progression dans le département des Hauts-de-Seine de 4%.

Tous les renseignements sur les formations post bac sont disponibles sur le site de l'ONISEP dans la brochure "Après le Bac" <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Ile-de-France/Publications/>

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur)



3284 élèves sont attendus dans les BTS des 22 lycées qui proposent ces formations. Il en existe 100 dans l'académie et la liste est disponible sur le site de l'ONISEP.

La scolarité :

En lycée ou en école, le BTS se prépare sur 2 ans, dans une section de techniciens supérieurs (STS). Avec une trentaine d'élèves par classe, l'encadrement pédagogique est proche de celui de terminale. Certains établissements proposent la formation par apprentissage.

Les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles)



12 lycées du département possèdent des filières **CPGE**. Elles accueilleront **2476 élèves** répartis entre domaines scientifiques, littéraires ou économiques.

La scolarité :

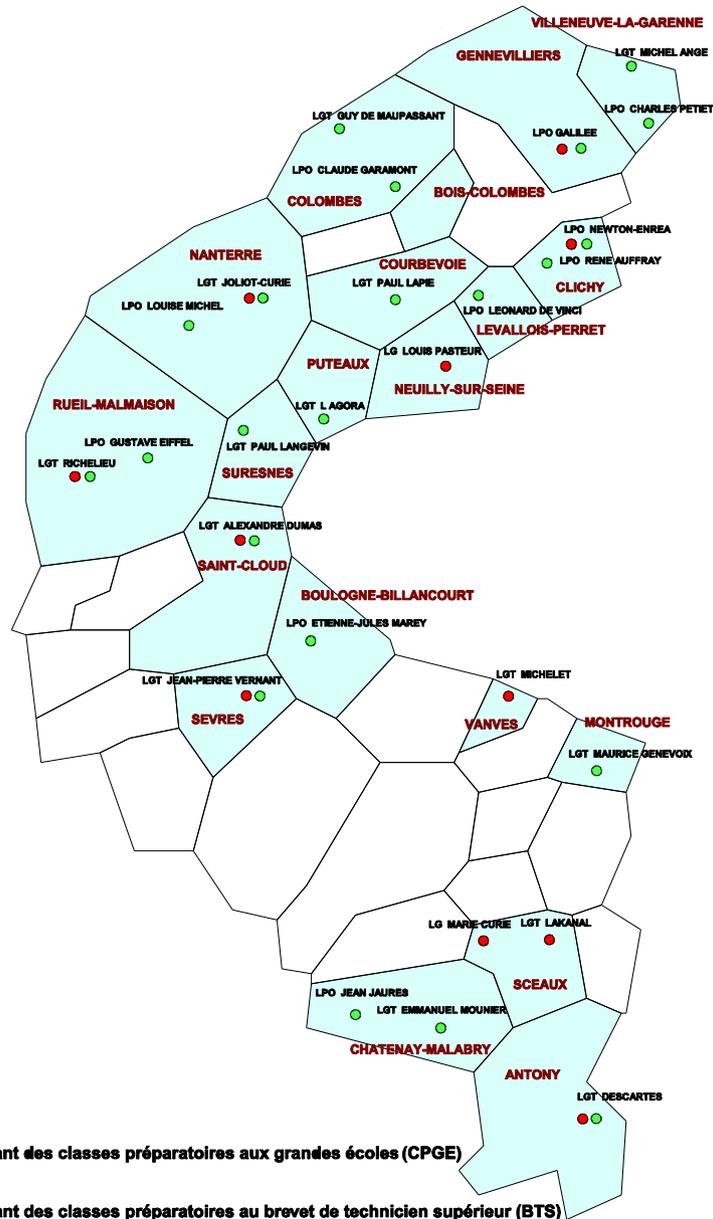
Les « prépas » se déroulent sur 2 ans au sein des lycées.

La formation alterne cours théoriques, travaux dirigés (et travaux pratiques en prépa scientifique), devoirs sur table et khôlles. On distingue trois filières : les prépas littéraires ; les prépas scientifiques ; les prépas économiques. Accessibles sur concours, les grandes écoles requièrent un bon niveau général, de grandes capacités de travail et une solide motivation.

L'admission se fait sur dossier scolaire. Sont examinées :

- les notes de première,
- celles du 1er trimestre ou des deux premiers trimestres de terminale,
- les appréciations des professeurs
- la motivation du candidat.

L'offre post BACCALAUREAT



L'action culturelle

Un enjeu national

Plus de 64000 élèves des premier et second degrés des Hauts-de-Seine, soit 7000 de plus que l'année dernière, ont bénéficié en 2011-2012 des différents dispositifs de l'éducation nationale.

Des dispositifs variés, sur le temps scolaire et hors temps scolaire

Les dispositifs nationaux, pour certains en partenariat avec les collectivités territoriales (éducation au cinéma, classes à horaires aménagés), pour d'autres avec le ministère de la culture (résidences d'artistes, enseignements artistiques), permettent à des élèves de tous niveaux d'étude de vivre des pratiques artistiques ou scientifiques et culturelles accompagnés par des professionnels de la culture ou des chercheurs.

L'équipe d'enseignants qui demande une **classe à projet artistique et culturel** choisit d'inscrire au cœur de sa progression ordinaire un projet commun à plusieurs disciplines, conduit selon une démarche artistique (ou scientifique).



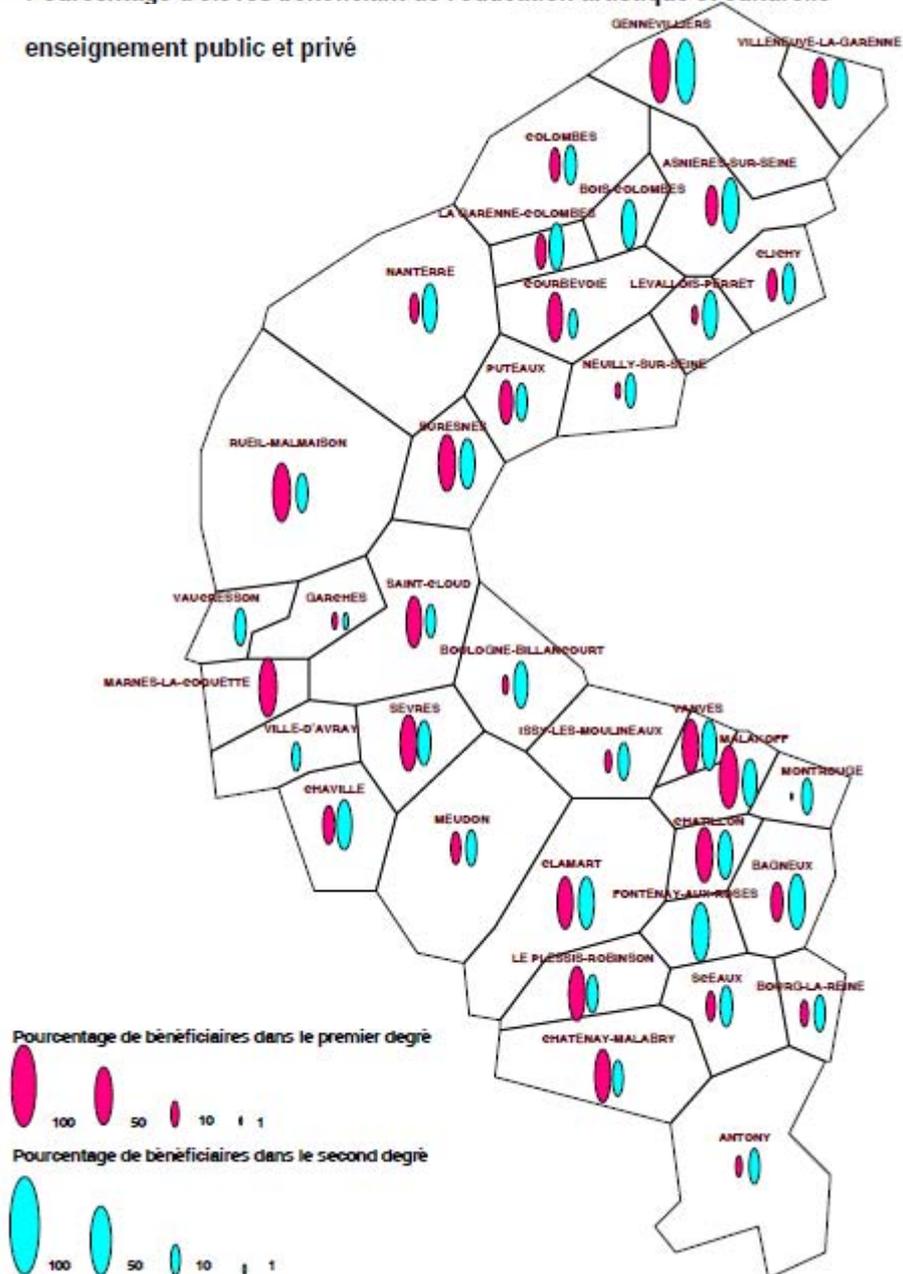
ZOOM

Les résidences d'artiste en milieu scolaire

La direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France met en place depuis cette année, en partenariat avec l'éducation nationale, des résidences territoriales d'artistes dites « en milieu scolaire » car dédiées à des classes d'écoles, de collèges et de lycées d'un territoire, qu'elle fédère autour d'une structure culturelle de proximité. La demande d'une résidence d'artiste (écrivain, comédien, danseur, plasticien, vidéaste, réalisateur etc.) est faite par la structure à sa tutelle sur la demande d'écoles et établissements scolaires du territoire et après élaboration d'un projet commun impliquant la présence d'un artiste. Les classes des écoles et des EPLE concernées répondent de leur côté à l'appel à projets de l'éducation nationale (rectorat et Dsden) en avril-mai de l'année précédente

L'action culturelle

Pourcentage d'élèves bénéficiant de l'éducation artistique et culturelle
enseignement public et privé



L'action culturelle

Une organisation territoriale avec un projet départemental fédérateur



Un **comité départemental** piloté par le directeur académique et le délégué académique à l'action culturelle, coordonne dans chaque commune des, **comités locaux de l'action culturelle** co-pilotés par le principal-correspondant ville et l'inspecteur de l'éducation nationale.

La collaboration étroite des chefs d'établissement, des collectivités territoriales et des partenaires culturels conduit à l'harmonisation, à la pérennisation et à la continuité inter degrés de l'éducation artistique et culturelle des élèves sur le territoire. **Dans chaque école, collège et lycée, le projet d'école/d'établissement** comporte **une dimension artistique et culturelle**.

Depuis cette année, **les appels à projets 1^{er} et 2nd degrés**, pour les dispositifs nationaux d'éducation artistique et culturelle, ont lieu au même moment, en avril-mai, dans la perspective du socle commun.



ZOOM

Traverses 92

Les rencontres *Traverses 92* ont permis de donner à voir les productions de 25 000 élèves, dans 27 villes du département, autour du thème « Hasard, imprévu et autres aléas » et le dispositif *Effr'actions*, organisé en partenariat avec les centres et écoles d'arts municipaux, le FRAC et le FNAC, qui a également permis de sensibiliser 2 500 élèves à l'art contemporain.

La thématique annuelle des 10 ans de *Traverses 92* en 2012-2013 est : « Les traversées ».

www.ac-versailles.fr/dsden92/ « action culturelle ».



58 000 élèves ont bénéficié, cette année, des actions mises en place dans le cadre de l'éducation au cinéma, des classes à projet artistique et culturel des 1^{er} et 2^d degrés et des ateliers scientifiques, techniques et artistiques.

les C.H.A. : Classes à Horaires Aménagés

Le département des Hauts-de-Seine est particulièrement doté en classes à horaires aménagés, notamment dans les écoles et les collèges. À la rentrée 2012-2013, ce sont 27 collèges et 9 écoles qui ont déjà ouvert ou ouvrent des CHA essentiellement musicales (instrumentales, chorales ou MAO - musique assistée par ordinateur), mais aussi danse (une école, trois collèges), théâtre (une école, deux collèges) et arts plastiques (un collège).

Trois dispositifs « orchestre à l'école » contribuent également à une pratique musicale régulière durant le temps scolaire (une école, deux collèges).

Le monde sportif : les sections sportives scolaires



Dix neuf disciplines sportives sont proposées dans le cadre des sections sportives scolaires **dans 29 collèges, 3 lycées et un Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)** du département des Hauts-de-Seine.

Leurs modalités de fonctionnement sont précisées dans la circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011. La carte des sections sportives a été maintenue pour la prochaine année scolaire dans les 33 établissements concernés et une réunion des chefs d'établissement avec les inspecteurs de l'Education physique et sportive a permis d'indiquer les nouvelles règles de fonctionnement qui seront mises en place à la rentrée 2013.

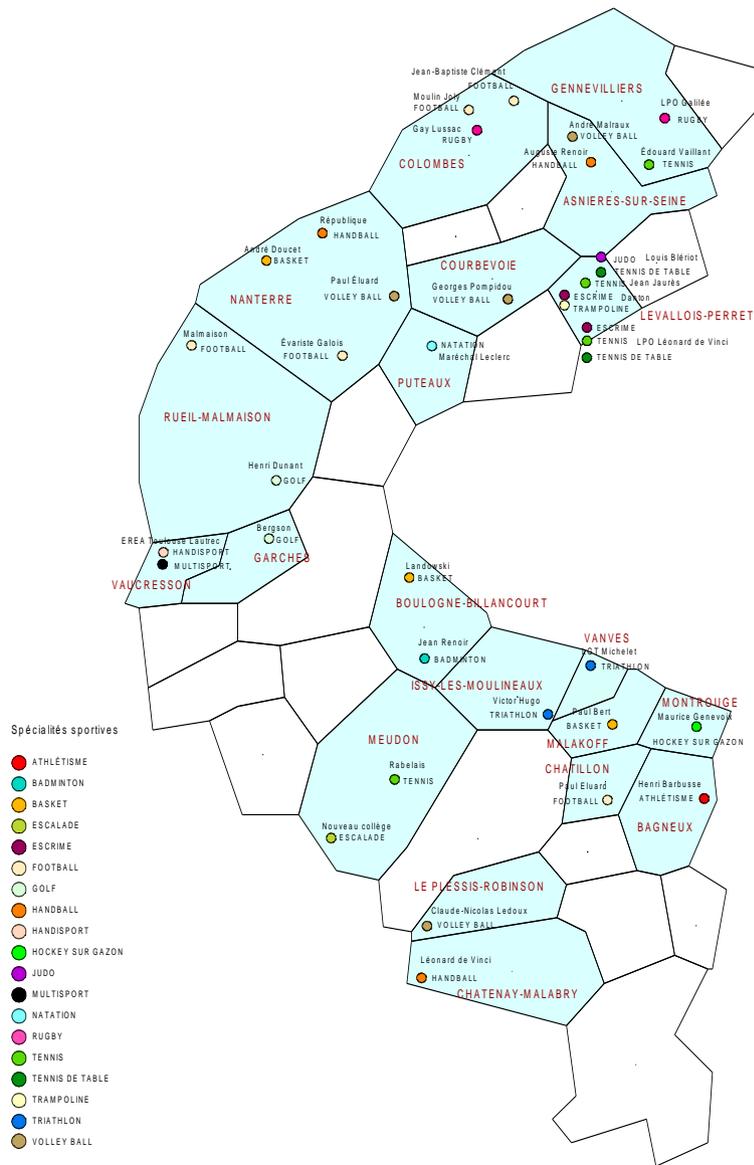
Véritable projet commun entre un établissement et une structure sportive, inscrit dans le projet de l'établissement, la section sportive scolaire est ouverte pour couvrir le cursus scolaire d'un élève au collège ou au lycée.

Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'Education Physique et Sportive ou à un membre volontaire de l'équipe éducative. Le temps de pratique du sport dans le cadre de la section sportive doit être intégré à l'emploi du temps et ne se substitue pas aux horaires obligatoires d'Education Physique et Sportive. Le cadre réglementaire prévoit un suivi médical attentif afin d'éviter tout risque de fatigue ou de blessure.

Le partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées doit contribuer à dynamiser le tissu sportif local sans qu'aucune obligation d'adhésion à un club sportif ne soit imposée aux élèves. Par convention, l'établissement peut bénéficier d'aides matérielles ou de l'intervention de personnels brevetés ou diplômés d'État.

Le projet fait l'objet d'une évaluation annuelle par les corps d'inspection.

Le monde sportif : les sections sportives



L'international : les langues vivantes

L'apprentissage des langues et l'ouverture sur les cultures du monde constituent des enjeux fondamentaux pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle.

Au collège :



Pour l'apprentissage d'une langue vivante 1 en classe de sixième, **tous les collèges** des Hauts-de-Seine proposent l'enseignement de l'anglais, **87 % proposent l'allemand** sous forme d'une langue spécifique ou d'une classe dite « bi langue » (anglais et allemand) et **11 % proposent l'espagnol**, parfois également sous forme de classe bi langue.

L'apprentissage de l'espagnol en langue vivante 2 en classe de quatrième est proposé dans tous les collèges et l'allemand dans 60 % d'entre eux.

Les langues dites « à faible diffusion » offrent une large diversité dans le département comme l'illustre la carte page suivante.

A l'école :

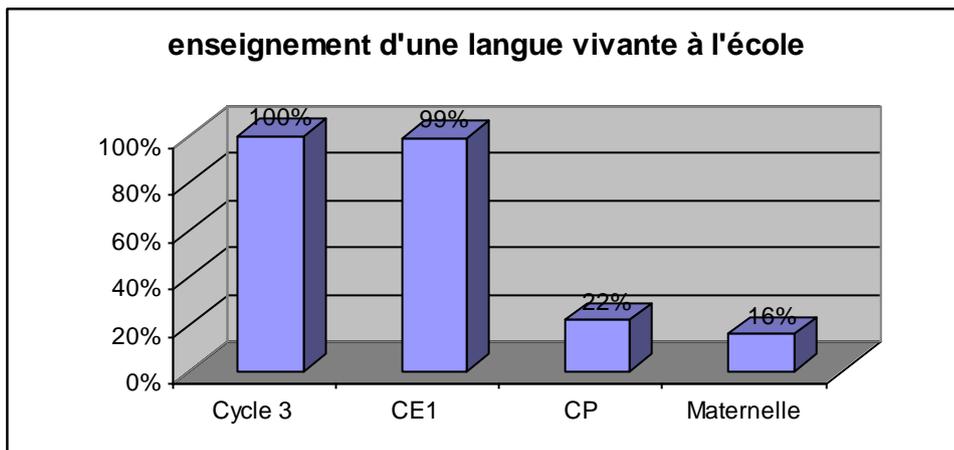


Mais **la continuité des apprentissages entre l'école élémentaire et le collège doit être réelle.**

Les acquis du niveau A1 doivent faire l'objet d'un travail commun avant l'entrée en classe de sixième pour aborder le plus tôt possible l'acquisition du niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (C.E.C.R.L.)

C'est pourquoi une très grande vigilance est apportée à la continuité des propositions faites dans **le premier degré** afin d'assurer, autant que possible, la poursuite de l'apprentissage au collège.

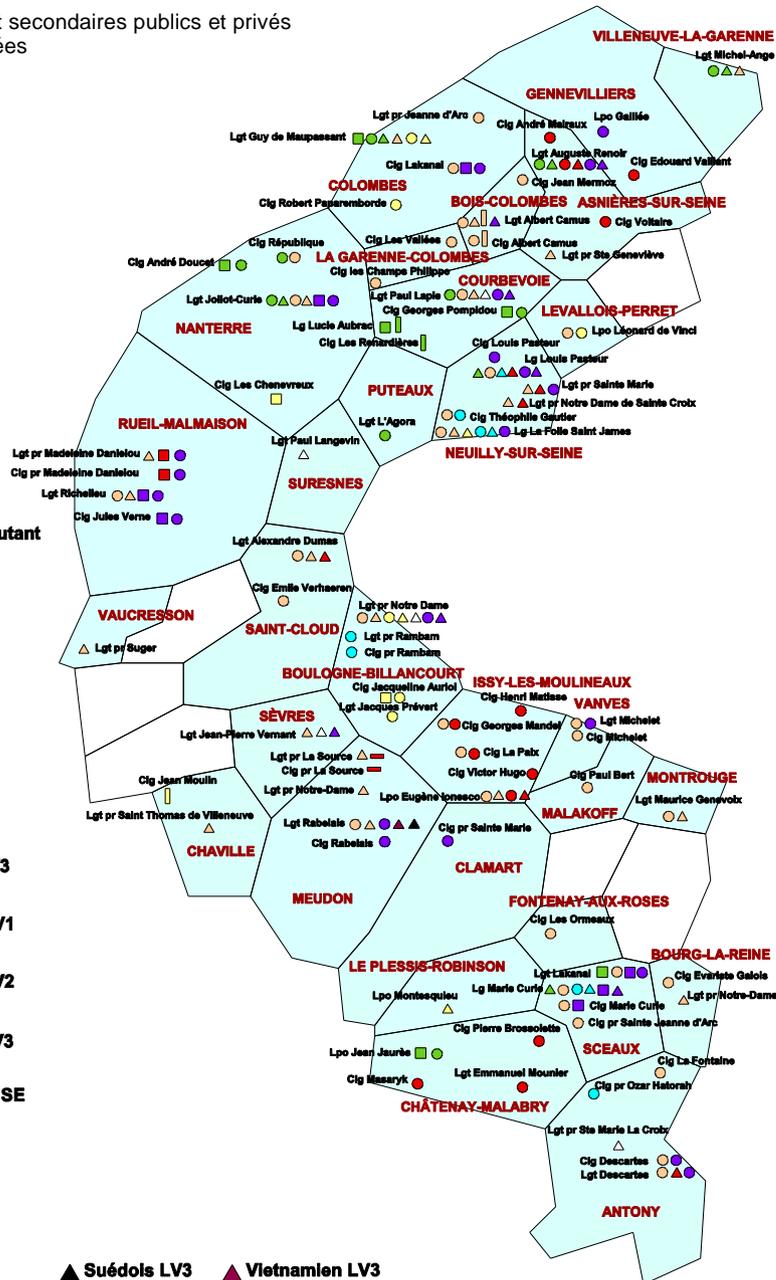
Dans les écoles l'apprentissage est maintenant assuré largement. 16% des élèves de maternelle pour la première année de cet enseignement dans ce niveau de classe.



L'international : les langues vivantes

Établissements d'enseignement secondaires publics et privés
LV1 LV2 ou LV3 rares enseignées

- Arabe LV1
- Arabe LV2
- ▲ Arabe LV3
- ▮ Arabe SI SE
- Chinois LV1
- Chinois LV2
- ▲ Chinois LV3
- ▮ Chinois débutant
- Hébreu LV2
- ▲ Hébreu LV3
- Italien LV2
- ▲ Italien LV3
- ▮ Italien SI SE
- △ Japonais LV3
- Portugais LV1
- Portugais LV2
- ▲ Portugais LV3
- ▮ Portugais SI SE
- Russe LV1
- Russe LV2
- ▲ Russe LV3
- ▲ Suédois LV3
- ▲ Vietnamiens LV3



L'éducation prioritaire

Le principe fondamental de l'éducation prioritaire est de pouvoir aider et accompagner les établissements du premier et du second degré auxquels il convient de « donner plus à ceux qui ont le plus de besoins ».

Les réseaux ECLAIR : Écoles, Collèges, Lycées, Ambition, Innovation, et Réussite

Les écoles, collèges, lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite (ECLAIR) sont appelés à développer un projet fort et innovant pour aider les élèves dans leurs apprentissages. Prenant la suite des dispositifs ambition réussite, ils visent à renforcer les liens entre pédagogie et vie scolaire, pour instaurer, dans des établissements mobilisés, un climat scolaire apaisé propice aux apprentissages.

La dénomination ECLAIR vise à remplacer l'ancienne dénomination de réseau ambition réussite en promouvant le développement d'actions innovantes, pédagogiques ou éducatives. Pour ce faire la fonction de « préfet des études » a été créée pour favoriser le travail en équipe et installer de nouvelles dynamiques capables d'assurer une meilleure transversalité des prises en charge des élèves.

Les établissements en réseaux ECLAIR se sont fortement mobilisés dans un travail sur la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences notamment en développant des modalités d'évaluation adaptées au rythme d'acquisition des élèves. Enfin, un travail particulier a été effectué sur l'acquisition des compétences sociales et civiques tout comme celles concernant l'autonomie et l'initiative.

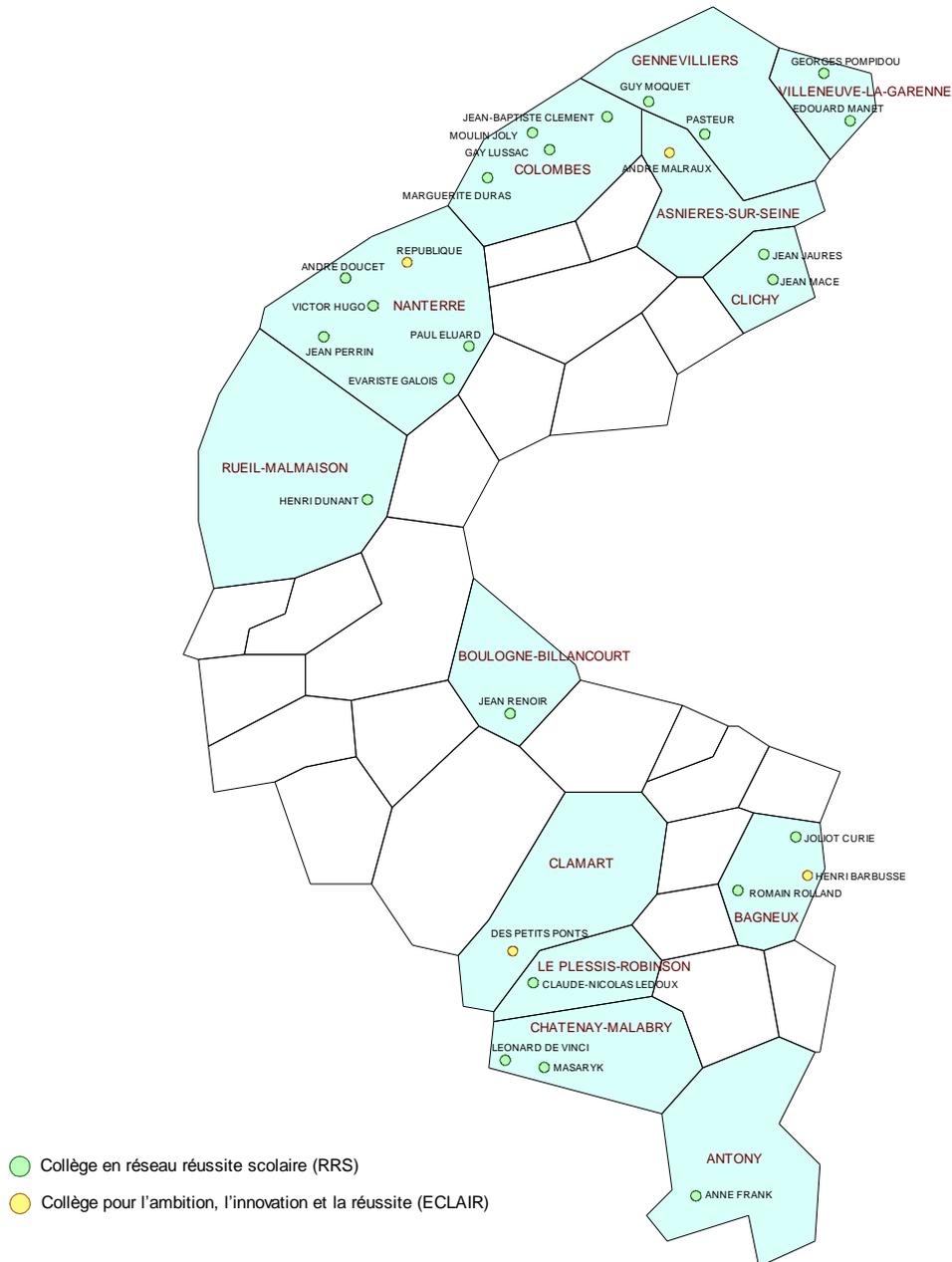
Les RRS : Réseaux de Réussite Scolaire

Les Réseaux de Réussite Scolaire favorisent la liaison inter-degrés entre les écoles et le collège concernés. Ils sont le lieu d'impulsions pédagogiques destinées à favoriser la réussite de tous les élèves.



Quatre réseaux scolaires ont rejoint le programme ECLAIR : Henri Barbusse à Bagneux, Les Petits Ponts à Clamart, André Malraux à Asnières et République à Nanterre.
Les Réseaux de Réussite Scolaire sont au **nombre de 24 dans le département** des Hauts-de-Seine

L'éducation prioritaire



Accompagner les parents

Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration scolaire.

Ce dispositif est proposé **aux parents d'élèves volontaires**, soucieux de parfaire leur connaissance de la langue française et de se familiariser avec l'institution scolaire, les principes et les valeurs de la République, pour réussir leur intégration et celle de leurs enfants dans notre pays.



Cette action concerne **5 collèges** (Anne Frank à Antony, Petits Ponts à Clamart, Jean Macé à Clichy, Marguerite Duras à Colombes, Évariste Galois à Nanterre) **et une école** (Paul Bert B à Bois-Colombes).

5 dispositifs ont démarré et/ou sont en cours en 2011/2012, aux collèges Pompidou à Villeneuve-la-Garenne, Masaryk à Chatenay-Malabry, Henri Dunant à Rueil-Malmaison, Nicolas Ledoux au Plessis-Robinson et Guy Môquet à Gennevilliers. Les dispositifs sont reconduits pour 2012/2013.

La Mallette des parents en 6^{ème}

Cette Mallette, consacrée à l'accueil des élèves de sixième en collège, entre à la **rentrée 2012 dans la phase de généralisation**. Tous les établissements peuvent utiliser librement les outils qui seront mis à disposition sur le site Eduscol et sur le site de l'académie de Versailles.

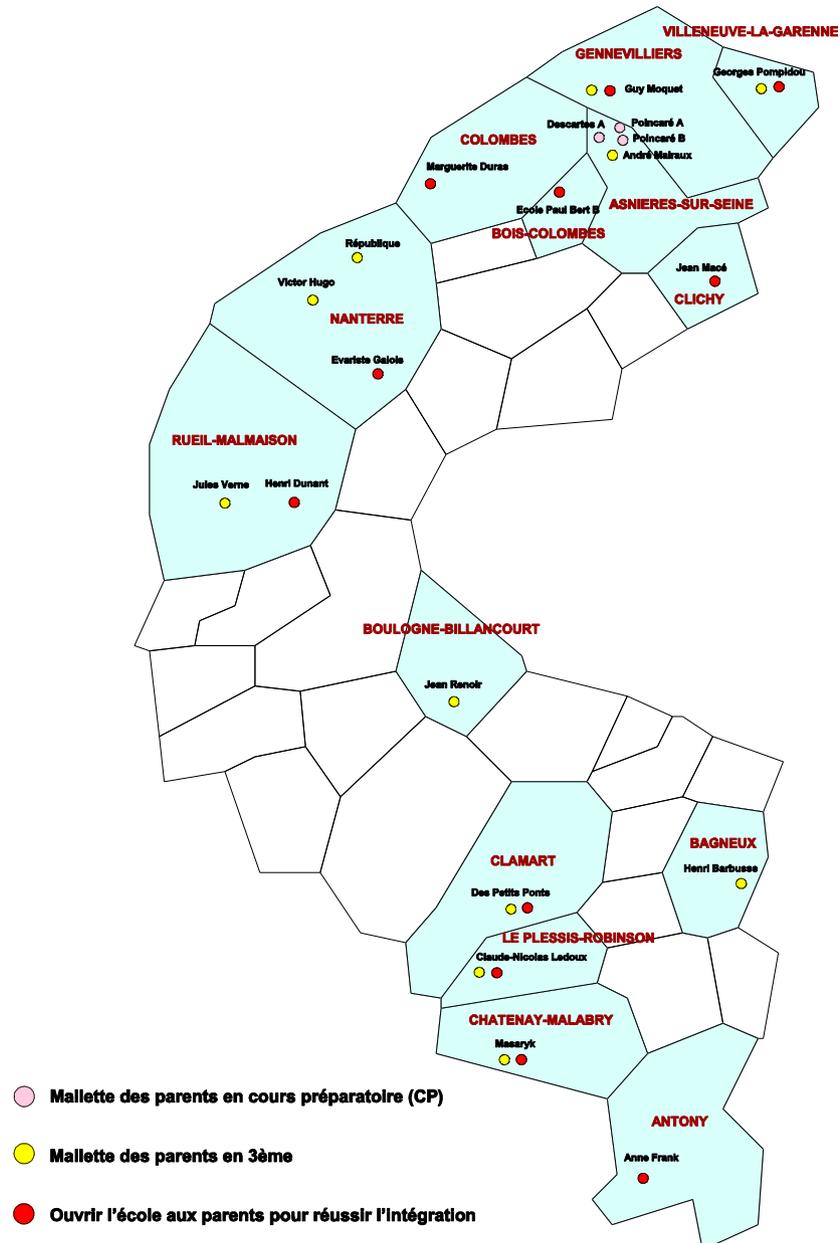
La Mallette des parents en 3^{ème}

Cette Mallette, consacrée à l'orientation des élèves de 3^{ème}, est **encore en phase expérimentale**. L'évaluation sera restituée en septembre et l'extension soumise alors à décision. En tout état de cause, les collèges déjà engagés ont toute latitude pour continuer à utiliser les outils.

La Mallette des parents en Cours Préparatoire

Cette Mallette, consacrée à l'accueil des élèves en Cours Préparatoire, est parvenue en fin d'année dans les écoles ciblées. La mise en œuvre dès cette fin d'année avec les parents d'élèves de grande section de maternelle s'est heurtée aux réalités de l'organisation scolaire et par voie de conséquence, l'expérimentation **commencera à la rentrée**.

Accompagner les parents



Prévenir l'illettrisme

Une priorité : le premier degré

Conforter le rôle de l'école maternelle et sécuriser les apprentissages sont les deux premières priorités de la direction académique pour permettre l'appropriation de la langue écrite.

Un plan de prévention de l'illettrisme a été décliné dans le département des Hauts-de-Seine à partir d'un état des lieux qualitatif et quantitatif réalisé au cours de l'année scolaire 2010/2011.

La garantie d'un parcours personnalisé et le développement des actions en relation avec les partenaires associatifs institutionnels déjà présents dans les écoles sont renforcés : clubs « Coup de Pouce Clé » (Association pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École - A. P. F. E. E.), « Coup de Pouce CLE », « Lire et faire lire », « Ateliers d'écriture » avec la Ligue de l'enseignement et les associations concourant aux missions de service public.



priorités

Forum de l'illettrisme

Le premier s'est tenu en mai 2012, il visait les objectifs suivants :

- de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale
- de faire connaître les pratiques « dites remarquables »
- d'engager les équipes dans de nouvelles perspectives d'actions au regard des constats et

Le deuxième forum de l'illettrisme qui se déroulera en mai 2013 invitera les partenaires des collectivités territoriales, les partenaires de la petite enfance aux côtés des professionnels de l'Éducation nationale.

Clubs coup de pouce et accompagnement éducatif : une réponse à articuler...

Le Coup de pouce LECTure, impulsé par l'Association Pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École (A.P.F.E.E.) est un dispositif de **prévention de l'échec en lecture**. Son objectif est d'apporter, dès le cours préparatoire, un soutien aux enfants qui rencontrent des difficultés dans l'apprentissage de la lecture.

Chaque club Coup de pouce LECTure regroupe cinq enfants autour d'un animateur pendant une heure trente, quatre soirs par semaine de novembre à juin. Les familles sont invitées à aider et à encourager leur enfant dans l'apprentissage de la lecture et le travail scolaire. 155 élèves scolarisés dans les communes de Villeneuve-la-Garenne et Colombes ont bénéficié de ce dispositif partenarial ville/ Éducation nationale. Les élèves de C.P. des communes d'Asnières, Châtenay-Malabry, Clamart, Vanves bénéficient également de ce dispositif mis en place par la mairie.



ZOOM

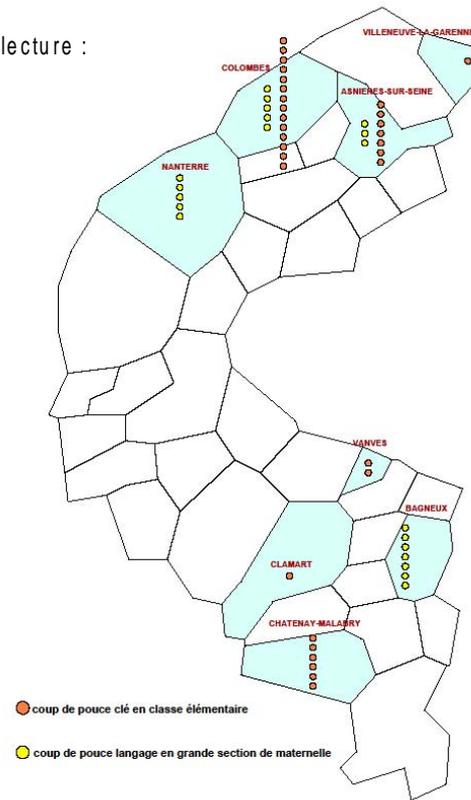
Coup de pouce en maternelle

Le club Coup de pouce Langage en grande section de maternelle a été initié par Gérard Chauveau et implanté en 2008 à Bagneux. L'objectif est d'agir auprès des élèves scolarisés en ECLAIR ou R.R.S. qui présentent des difficultés d'acquisition du langage oral susceptibles de ralentir leur socialisation, leur intégration scolaire et leur apprentissage de la lecture au C.P.

Ces clubs regroupent également cinq élèves autour d'un enseignant, quatre soirs par semaine pendant une heure. En 2011-2012 ce dispositif partenarial ville / Éducation nationale a été renforcé sur la commune de Bagneux et étendu aux communes d'Asnières, Colombes et Nanterre.

Prévenir l'illettrisme

Premier degré
Prévention de l'échec précoce en lecture :
dispositifs coup de pouce



	ASNIÈRES-SUR-SEINE	BAGNEUX	CHATENAY-MALABRY	CLAMART	COLOMBES	NANTERRE	VANVES	VILLENEUVE-LA-GARENNE
Coups de pouce clé en classes élémentaires	Descartes A Descartes B Henri Poincaré A Henri Poincaré B Jules Ferry A Jules Ferry B Voltaire		Jean Jaurès Léonard de Vinci Jules Verne Thomas Masaryk	L.Sedar Senghor	Lazare Carnot Ambroise Paré A Ambroise Paré B Buffon Charles Péguy A Charles Péguy B Henri Martin J-Jacques Rousseau La Tour d'Auvergne Langevin/Wallon Léon Bourgeois A Marcel Pagnol Marcellin Berthelot A Marcellin Berthelot B		Max Fouresterie Marceau	Pierre de Coubertin
Coups de Pouce langage en grande section de maternelle	René Descartes Mourinoux Henri Poincaré	Paul Eluard Chateaubriant Henri Barbusse Cachin Maurice Thorez Centre Paul Vaillant-Couturier			Reine Henriette Charles Péguy Camille Claudel Buffon La Tour d'Auvergne		Robespierre Maxime Gorki Paul Langevin Eugénie Cotton Honoré de Balzac	

Les internats d'excellence

En collège



Le département compte désormais **5 internats d'excellence en collège** : Auguste Renoir à Asnières, Les Champs Philippe à La Garenne Colombes, Jean Perrin à Nanterre, Jacqueline Auriol à Boulogne et Evariste Galois à Bourg la Reine. Ils sont destinés à accueillir des collégiens et collégiennes méritants et motivés qui ne disposent pas chez eux des conditions optimales de réussite scolaire.

Chaque internat est destiné à recevoir 32 élèves répartis équitablement de la 5e à la 3e et avec un nombre égal de garçons et de filles. Les élèves sont hébergés par chambre de deux et ils disposent d'une salle d'étude par étage (8 élèves), équipée d'ordinateurs en réseau avec accès sécurisé à Internet. Les internes proviennent de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine en privilégiant, dans l'intérêt de la famille, la proximité géographique.

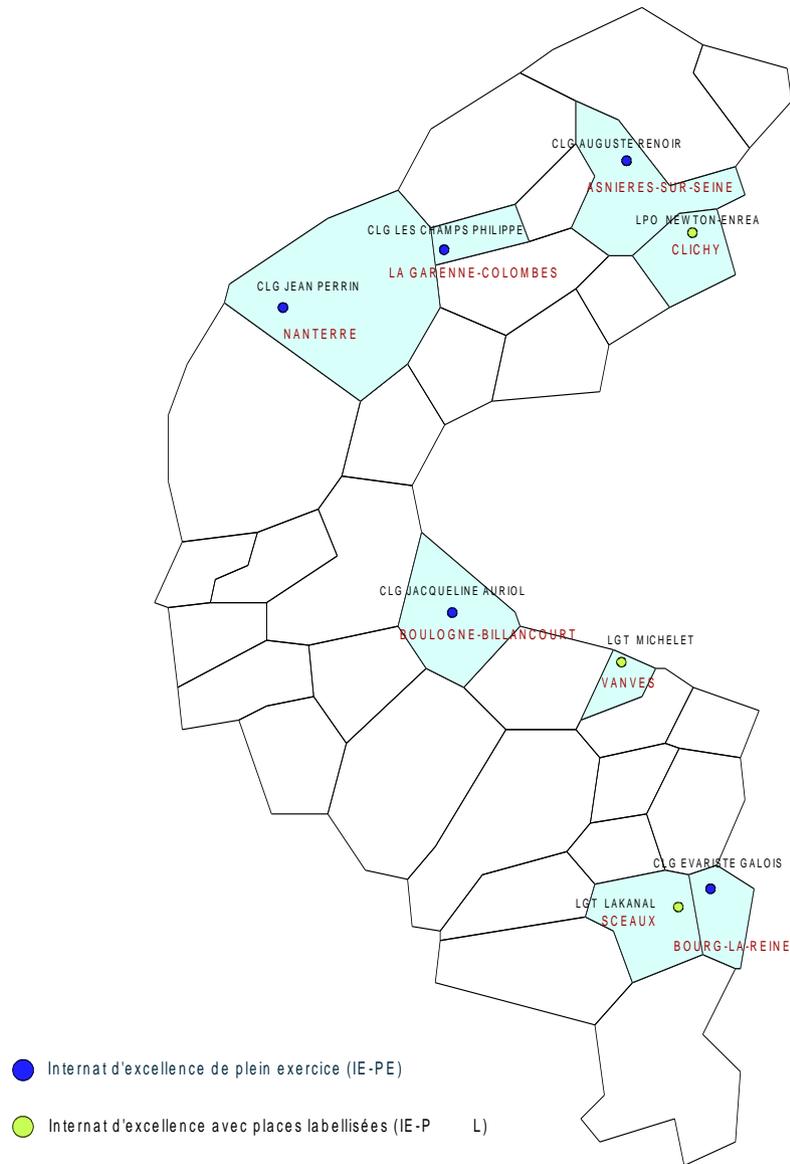
Les enfants scolarisés **font l'objet d'une attention et d'un encadrement particuliers**. Un accompagnement individualisé durant l'aide au devoir, le suivi par un tuteur étudiant et un accès à des activités sportives et culturelles régulières sont quelques-unes des modalités mises en œuvre dans ces internats

En lycée



Trois lycées des Hauts-de-Seine disposent également de places réservées à des élèves issus de quartiers situés en secteurs défavorisés : les lycées Michelet à Vanves (5 places), Lakanal à Sceaux (5) et Newton à Clichy (5).

Les internats d'excellence



Le développement de l'utilisation du numérique à l'école



ZOOM

Le Programme Numérique Écoles 92

Le Programme Numérique Écoles 92 formalise le dialogue engagé depuis deux ans entre la Direction académique et les collectivités locales. Il propose une méthodologie de travail autour des projets de plans d'équipement. Il s'articule autour de quatre concepts clés :

- la **cohérence** : l'instauration dans les villes de comités de suivi, une objective prise en compte des besoins, des contraintes et un nécessaire retour sur usages ;
- la **convergence** : suivi et diffusion d'expérimentations, éclairage global et fédérateur au plan départemental, actions de formation adossées aux équipements ;
- le **partenariat** : partage de données et d'informations, échanges autour des démarches locales d'équipement, diffusion de pratiques et usages pédagogiques, etc.
- la déclinaison des **priorités** nationales et académiques inscrites dans le plan académique Horizon 2015.

Signé entre le président de l'association des maires du département et le directeur académique, le Programme Numérique Écoles 92 vise à mettre en œuvre une politique numérique concertée qui fédère l'ensemble des acteurs du monde éducatif et prend en compte les évolutions technologiques et sociologiques.

La D.S.D.E.N. participe à la réflexion menée dans de nombreuses villes du département, offrant ainsi une double perspective : celle du pilotage de l'I.E.N. et la vision départementale. Elle collabore, dans le respect des compétences et prérogatives de la ville, à l'élaboration d'une stratégie et d'une politique numériques inscrites dans un schéma local qui identifie priorités, contraintes et caractéristiques de la commune.



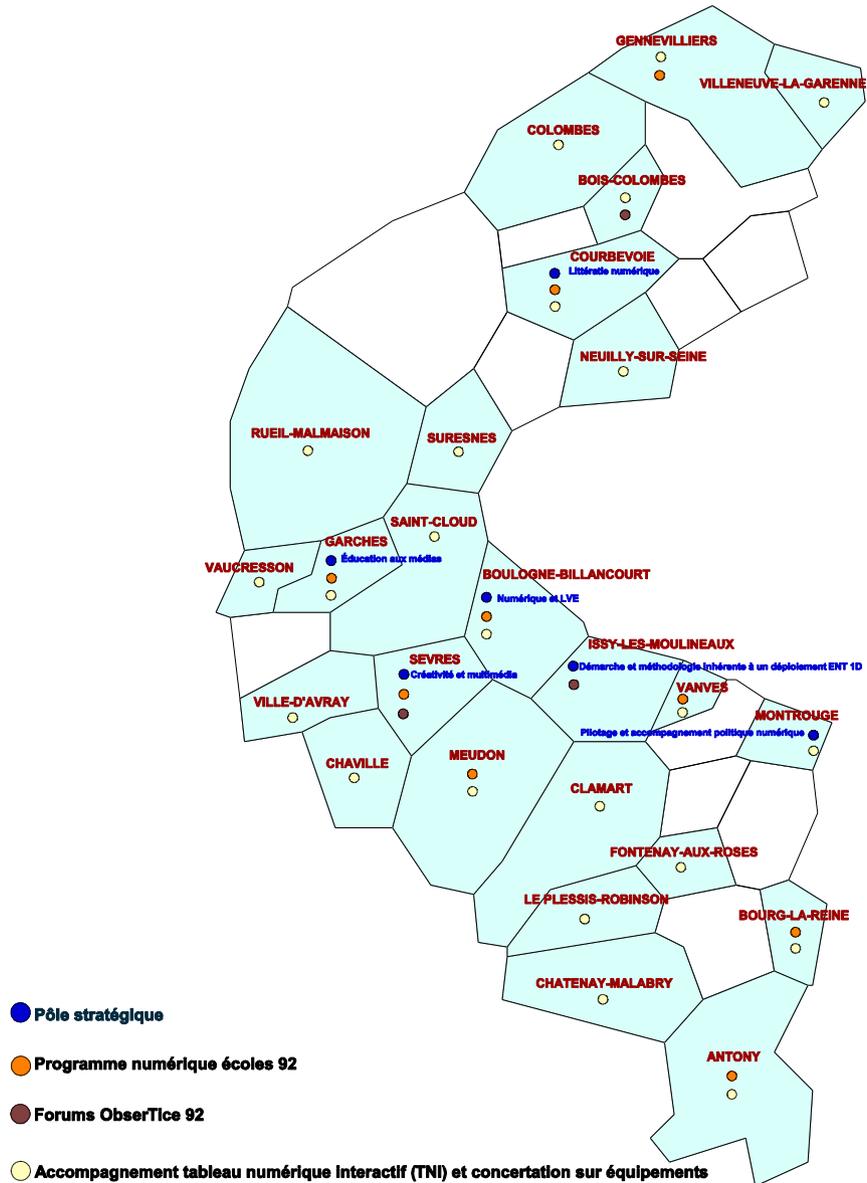
L'accompagnement et la formation

La Direction académique programme des actions de formation départementales dédiées aux pôles stratégiques mis en place avec les communes volontaires. 18 h de formation sont prévues, dont 9h en formation ouverte à distance pour la production de ressources et la construction d'un parcours de formation. Ces formations « pôles stratégiques » se déclinent autour de problématiques liées au numérique et à l'usage des Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication (T.U.I.C.) : éducation aux médias, numérique et langues vivantes étrangères, créativité et multimédia, littérature numérique, continuité des apprentissages.

Le déploiement des tableaux numériques interactifs (TNI) ou de la balado-diffusion fait l'objet d'un accompagnement par le groupe départemental informatique. En 2011-2012, les actions de formation T.N.I. ont concerné 395, enseignants, représentant 156 heures de formation, ont mobilisé l'équivalent de 101 interventions des animateurs en informatique et ont touché 26 villes. Ces formations s'articulent sur 2 niveaux : un module de 9h destiné à assurer la première appropriation du support et un dispositif de second niveau dédié à l'approfondissement de la réflexion pédagogique avec 9h libérées pour la production et la mutualisation de ressources.

Le développement des T.I.C.E.

Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement



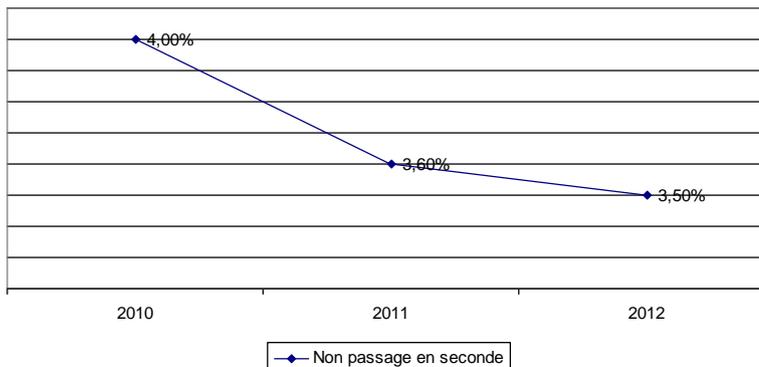
Favoriser l'orientation des élèves



Le passage de la classe de troisième en seconde ...

En fin de 3^{ème}, le passage en 2^{nde} générale et technologique dans le département des Hauts-de-Seine continue de progresser régulièrement, en passant de 69,6% à 70,4% (+0,8 point). La progression est de 0,4 points dans l'académie de Versailles.

Le taux de non passage continue de baisser.



L'affectation en voie professionnelle s'est encore améliorée avec 80,2%

d'élèves affectés, au lieu de 76,9% en juin 2011. 4 candidats sur 5 ont obtenu satisfaction dès le premier tour.

Cette amélioration est due à une évolution des taux d'orientation, une carte des formations plus souples, et un processus de régulation avec les familles qui, à travers un dialogue renforcé et éclairé par la simulation d'affectation, permet de consolider l'affectation.



Le passage de la classe de seconde en première ...

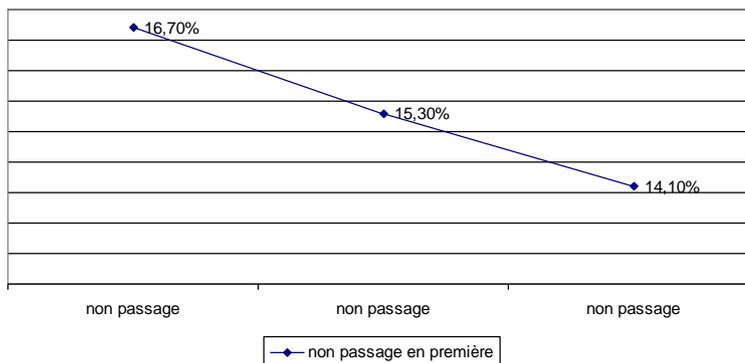
En fin de 2^{nde} GT, le taux de passage en 1^{ère} continue également de progresser, passant de 84,7% à 85,9% en juin 2012

Le taux de non passage en 1^{ère} dans le département des Hauts-de-Seine est en baisse de 1, 2 % passant de 15, 3 % à 14, 1%. Cette baisse est de près d'un point au niveau académique, passant de 14,7% à 14,1%,

Cette baisse du taux de redoublement résulte d'une action dans chaque établissement visant à trouver des solutions adaptées aux élèves et à ne proposer le redoublement que lorsque les réponses internes ont été effectuées.

La progression est constante dans chaque bassin du département.

A l'issue des procédures d'orientation, **l'affectation** en 1^{ère} technologique a permis de satisfaire 95,1% des candidats à une 1^{ère} STI2D, STMG, ST2S ou STL. Sur ces affectés, 94,8% l'ont été sur leur vœu 1.



Favoriser l'orientation des élèves

L'orientation de la classe de troisième en seconde...

3 ^e / 2 ^{de}	2010			2011			2012		
	2 ^{de} GT	Voie pro.	Non passage	2 ^{de} GT	Voie pro.	Non passage	2 ^{de} GT	Voie pro.	Non passage
Antony	70,3%	27,0%	2,7%	71,9%	24,5%	3,6%	71,8%	25,0%	3,2%
Boulogne	75,1%	21,0%	4,0%	77,2%	19,7%	3,1%	76,8%	19,8%	3,4%
Gennevilliers	59,3%	38,4%	2,3%	54,1%	43,6%	2,2%	57,0%	40,3%	2,7%
Nanterre	64,3%	31,3%	4,3%	67,7%	28,6%	3,8%	65,5%	30,4%	4,1%
Neuilly	71,1%	24,1%	4,8%	71,5%	24,2%	4,3%	73,9%	22,5%	3,6%
Vanves	65,0%	29,4%	5,5%	70,7%	24,8%	4,5%	72,4%	23,7%	3,9%
Département	68,0%	27,9%	4,0%	69,6%	26,8%	3,6%	70,4%	26,1%	3,5%
Académie	65,6 %	30,7 %	3,7 %	66,6%	30,0%	3,3%	67,00%	29,80%	3,20%

L'orientation de la classe de seconde à la première...

2 ^{nde} /1 ^{ère}	2010			2011			2012		
	1 ^{re} G ^{le}	1 ^{re} techno & BT	non passage	1 ^{re} G ^{le}	1 ^{re} techno & spéc.	non passage	1 ^{re} G ^{le}	1 ^{re} techno & spéc	non passage
Antony	66,7%	16,9%	16,4%	70,9%	15,7%	13,4%	69,6%	15,5%	14,9%
Boulogne	65,5%	19,0%	15,5%	67,1%	19,0%	13,8%	70,8%	18,6%	10,5%
Gennevilliers	48,0%	32,4%	19,6%	47,0%	32,5%	20,5%	45,8%	34,9%	19,3%
Nanterre	59,4%	25,1%	15,5%	64,7%	22,7%	12,6%	62,7%	24,8%	12,6%
Neuilly	62,9%	18,7%	18,4%	64,4%	18,7%	16,9%	64,7%	20,6%	14,7%
Vanves	64,6%	20,6%	14,9%	64,6%	19,9%	15,4%	65,1%	19,9%	15,1%
Département	61,9%	21,4%	16,7%	63,8%	20,9%	15,3%	64,0%	21,9%	14,1%
Académie	58,7%	24,6%	16,7%	60,8 %	24,5 %	14,70%	61,10%	24,90%	14,10%

Le service médical, infirmier et social en faveur des élèves

Le service médico-social en faveur des élèves est un service à part entière de l'Éducation nationale dont la **mission** s'inscrit dans la politique générale de celle-ci : promouvoir la réussite des élèves par la promotion de la santé des jeunes, et participe plus largement à la politique du pays en matière de prévention et d'éducation à la santé.

Il est composé :

- du service médical en faveur des élèves ;
- du service des infirmiers en faveur des élèves ;
- du service social en faveur des élèves.

La mission infirmière en faveur des élèves

L'objectif général est de veiller au bien-être des élèves, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité tout au long de leur scolarité. .

- L'infirmier(ère) est placé sous l'autorité administrative du chef d'établissement, l'encadrement technique est assuré par l'infirmier(ère) responsable départementale.
- L'infirmier(ère) est tenu au secret professionnel.
L'infirmier(ère) fait partie de la communauté éducative et travaille avec les équipes médico-sociales et éducatives de l'établissement ainsi qu'avec les partenaires externes tels que la protection maternelle infantile (PMI), centre médico-psychologique (C.M.P.), médecins traitants...



144 postes sont répartis sur le département

Conseillère technique responsable départementale **Michelle CARRÉ**, Conseillère technique adjointe : **Marie-Dominique ASSON**

Le service social en faveur des élèves

Il s'adresse aux élèves, aux familles et à l'ensemble des adultes de la communauté scolaire confrontée aux problèmes des enfants et adolescents.

Les missions principales sont les suivantes :

- prévention des exclusions et prévention des ruptures scolaires (absentéisme, problèmes de comportements, difficultés matérielles et administratives)
- adaptation scolaire/scolarisation d'élèves porteurs de handicaps (situation liée à la santé et aux handicaps, difficulté d'orientation)
- protection de l'enfance

A partir d'entretiens menés auprès de l'enfant, des parents, des éléments recueillis dans l'établissement scolaire, et en lien avec les services du conseil général, l'assistant social scolaire évalue la situation de danger, la demande et les ressources éducatives des parents et propose les aides adaptées.

- La prévention : dans le cadre du CESC (Comité d'Éducation à la Santé et Citoyenneté) et du projet d'établissement en complément de l'action individuelle, des actions collectives peuvent être organisées sur les thèmes suivants : droits et devoirs des jeunes, citoyenneté, accès aux droits, conduites à risques, soutien à la fonction parentale...



- Conseiller technique responsable départemental **Serge ROSIER** Conseillères techniques adjointes **Marie Geneviève CACCIAGUERRA** et **Marie Jeanne QUENESSON**

Le service médical, infirmier et social en faveur des élèves

Le service médical en faveur des élèves

Le Médecin de l'Éducation nationale est à l'interface entre les élèves, la famille, l'institution scolaire et les partenaires extérieurs.

Ses missions sont définies par **la circulaire n° 2001-0013** du 12 janvier 2001 et s'exercent dans le respect du secret médical.

En sa qualité de référent en matière de santé, il définit des priorités parmi ses nombreuses missions, répondant aux problèmes spécifiques de santé des élèves :

- Développer une politique de prévention, pour les élèves de grandes sections.
- Optimiser la scolarisation des élèves présentant des pathologies chroniques, un handicap, ou une situation médicale complexe (projet d'accueil individualisé (PAI), projet personnalisé de scolarisation (PPS), service d'assistance scolaire et pédagogique à domicile (SASPAD), programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)...), définir les conditions d'aménagement aux examens pour les élèves présentant un handicap et favoriser une orientation prioritaire adaptée.
- Gérer les situations d'urgences :
 - Maladies transmissibles (mise en œuvre des mesures prophylactiques en milieu scolaire, en lien avec l'Agence Régionale de Santé ARS).
 - Enfance en danger.
 - Participation aux cellules d'écoute.
- Déterminer l'aptitude aux travaux réglementés en lycée professionnel pour les élèves mineurs.
- Participer au projet de santé de l'établissement avec les autres partenaires dans le cadre du CESC.



Le service est composé pour le département de 32 médecins titulaires, 26 médecins sous-contrat et 17 secrétaires.

Le **Docteur Jany VEG**, est le référent et le Médecin Conseiller Technique Départemental auprès du Directeur Académique pour toutes les questions se rapportant à la santé des élèves.

Elle est assistée par trois adjointes en charge de dossiers particuliers :

Docteur Françoise GASSIE : aménagements des examens.

Docteur Catherine MARET-PECRIAUX et **Docteur Sylviane SOBOTKA** : enseignement à distance, assistance scolaire à domicile, absentéisme, orientation médicale prioritaire.

Accueillir les élèves en situation de handicap

Une augmentation régulière du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés

En hausse, les effectifs d'élèves en situation de handicap accueillis par les établissements des Hauts-de-Seine traduisent la volonté d'inclusion de la direction académique. Quel que soit le handicap, à travers les différentes formes d'accueil, l'enfant bénéficie d'une scolarisation individuelle en classe ordinaire ou d'une scolarisation collective en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans les écoles ou en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collège ou en lycée, ou encore d'une scolarisation en unité d'enseignement rattachée à un établissement médico-social.

Années scolaires	primaire	collège	lycée	Eréa	total
2007-2008	1428	324	91	393	1843
2008-2009	1645	475	149	361	2269
2009-2010	1523	497	107	402	2529
2010-2011	1630	533	135	384	2682
2011-2012	1674	624	154	362	2814

Scolarisation individuelle

Les élèves porteurs de handicap sont généralement scolarisés dans leur école ou collège de secteur.

Les aides qui leur sont apportées durant la scolarité peuvent être de différentes natures :

- aménagements pédagogiques au sein des classes ;
- aide humaine avec les auxiliaires de vie scolaire (A.V.S.) selon une quotité définie par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.)
- accompagnement par un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile qui intervient dans l'école (SESSAD)
- aide matérielle fournie par la cellule Handiscol implantée à l'Inspection académique.
- tiers temps pour les examens et concours.

Accompagnement

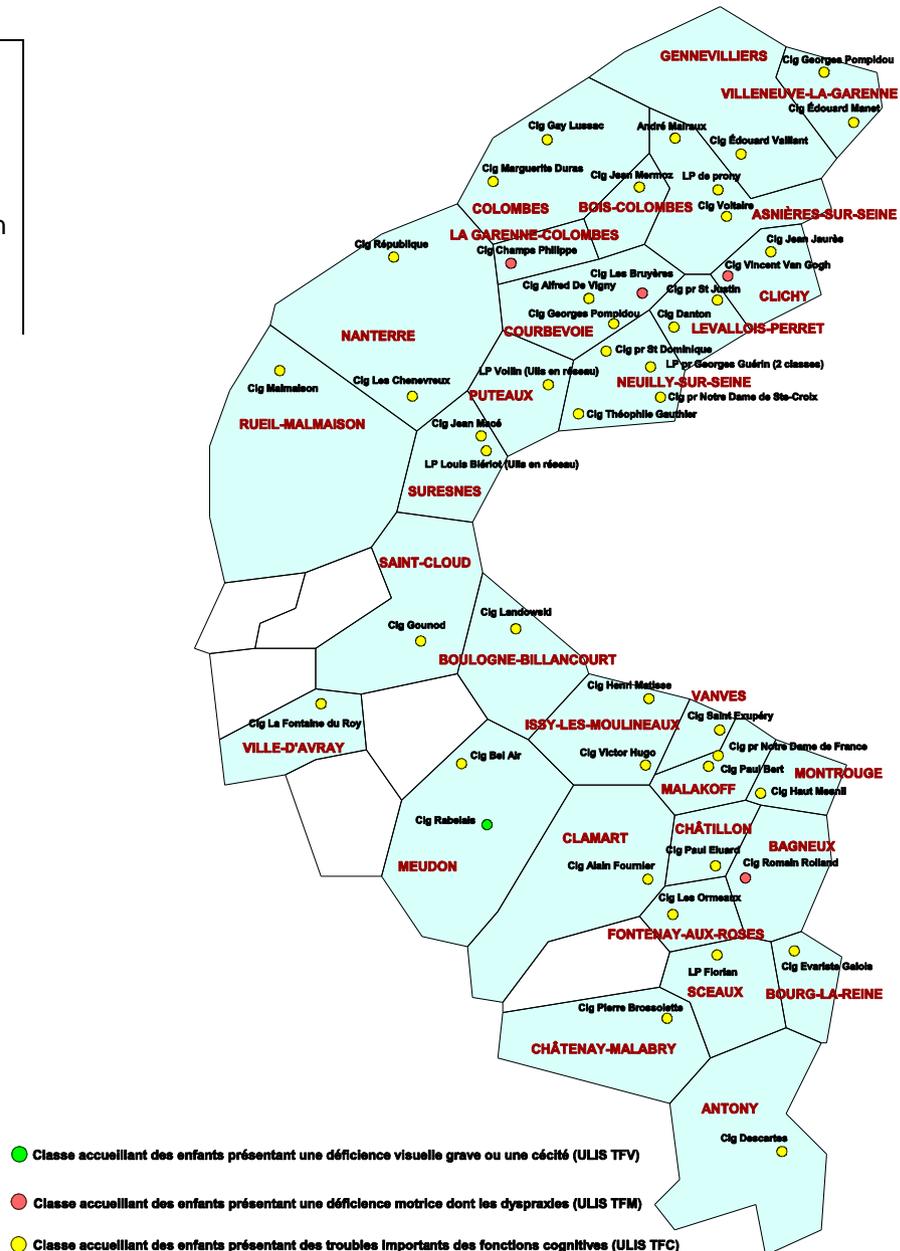


Les auxiliaires de vie scolaire sont chargées d'accompagner les élèves individuellement, ou de façon mutualisée. Leurs effectifs sont en constante augmentation tout comme le nombre d'élèves pris en charge. La C.D.A.P.H. notifie le besoin d'AVS et la quotité associée (de 6 h à 24 h hebdomadaires).

Années scolaires	Nombre de postes d'Avsi	Nombre d'élèves accompagnés
07/08	270	542
08/09	313	665
09/10	434	883
10/11	520	1072
11/12	668	1200

Accueillir les élèves en situation de handicap

<p>37 ULIS en collège public (dont 4 créations retrée 2012) et 4 ULIS en collège privé</p>	<p>3 ULIS en lycée public et 2 ULIS en lycée privé</p>
--	---



Accueillir les élèves en situation de handicap

Autres modes de scolarisation

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées C.D.A.P.H. peut proposer une orientation dans un dispositif spécialisé : CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire), ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) ou U.E (unité d'enseignement d'un établissement spécialisé).

Classes d'Inclusion Scolaire CLIS

Implantées dans des écoles élémentaires, les **CLIS** constituent des dispositifs collectifs de scolarisation ouverts où des temps d'inclusion en classe ordinaire et des temps de regroupement à petit effectif autour d'un enseignant spécialisé alternent en fonction de modalités définies dans le Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) de l'élève.

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire visent à faciliter le lien avec la classe ordinaire. Les élèves bénéficiant du dispositif d'ULIS sont inscrits dans une classe de collège ou de lycée. Ils sont regroupés selon leurs besoins autour du coordonnateur qui construit l'emploi du temps des jeunes sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation (P.P.S.).



5 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sont ouvertes en lycée professionnel dont 2 dans l'enseignement privé. Les élèves sont inscrits dans des classes ordinaires et bénéficient de temps de regroupement pour un soutien.

Appelées à se développer, **les ULIS en lycée professionnel** scolarisent aujourd'hui dans le département des enfants porteurs de troubles des fonctions cognitives.

Accueillir les élèves en situation de handicap

Unités d'Enseignements (U.E.)

Les unités d'enseignement sont rattachées à un établissement sanitaire ou médico-social et sous la responsabilité pédagogique d'enseignants de l'Éducation Nationale. Destinées à assurer la scolarisation d'élèves handicapés, elles sont implantées :

- dans des écoles, des collèges ou des lycées ;
- dans des établissements spécialisés.



Dans les Hauts-de-Seine :

Un long travail d'élaboration de convention est mené avec l'A.R.S. (Agence régionale de santé) et les associations gestionnaires d'établissement. Cela devrait conduire à la signature d'une trentaine de conventions.

Les orientations vers ces établissements sont prononcées par la C.D.A.P.H. qui répond ainsi aux besoins de compensation nécessités par le handicap de l'élève.

L'enseignement dispensé correspond au niveau scolaire et aux disponibilités d'apprentissage de l'élève selon les modalités prévues au Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.)



ZOOM

Autisme et TED (troubles envahissants du développement)

Chaque année, de nouvelles classes rattachées à l'IME APPEDIA (Institut Médico-Éducatif) sont implantées dans les établissements scolaires. Sept structures accueillent ainsi une trentaine d'élèves avec autisme de la maternelle au collège. En lien direct avec les jeunes de leur âge, ils bénéficient simultanément des apports du cadre scolaire et d'approches spécifiques individualisées.

Ce dispositif représente un mode de scolarisation particulièrement adapté au profil de certains élèves avec autisme. Il n'est bien sûr pas le seul (classe ordinaire, CLIS, ULIS, IME...).

Accueillir les élèves en situation de handicap



ZOOM

Attestation de compétence

Les élèves handicapés de lycées professionnels n'accédant pas à une qualification reconnue de niveau V se voient délivrer une attestation de compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation suivie.

Elle permet à ces jeunes handicapés :

- ▶ d'entrer dans la vie professionnelle ;
- ▶ de pouvoir accéder à l'obtention du diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) ;
- ▶ de bénéficier de formation continue.

Elle favorise ainsi la formation tout au long de la vie de ces jeunes. En juin 2012 une trentaine d'élèves handicapés ont reçu une attestation de compétences délivrée par le Recteur.

Les enseignants référents

Un enseignant spécialisé, du 1^{er} ou du 2nd degré, exerce les fonctions d'enseignant référent. Dans un secteur déterminé, il a pour mission d'être la cheville ouvrière des projets personnalisés de scolarisation et l'interlocuteur de tous les partenaires de la scolarisation des élèves handicapés, et en tout premier lieu des parents de ces élèves. Pour ce faire, il réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation des élèves handicapés. Il établit les comptes-rendus de ces réunions qu'il transmet à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. L'enseignant référent est la première personne qu'un enseignant ou la famille doit contacter à chaque fois qu'il le juge utile.



31 enseignants référents interviennent sur le département des Hauts-de-Seine.

Installés dans une inspection de l'éducation nationale ou un collège, leurs coordonnées peuvent être obtenues auprès d'un inspecteur de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (voir page 55)

L'adaptation scolaire : les SEGPA / EREA

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)



Dans les Hauts-de-Seine, 21 SEGPA accueillent environ 1 100 élèves, répartis sur près de 80 classes de 16 élèves.

Ces classes bénéficient d'un taux d'encadrement important, d'enseignants formés spécifiquement et d'un enseignement préprofessionnel dispensé dès la classe de 4^{ème} en sus de l'enseignement général adapté.

Ainsi la SEGPA du collège Georges Pompidou a ouvert en septembre 2011 le champ « vente distribution magasinage » où les élèves peuvent découvrir les métiers liés à la vente et à la logistique. Ils se verront offrir, en sortant de 3^e, la possibilité d'intégrer un C. A. P. « employé de vente spécialisé » dans un lycée professionnel.

L'orientation en SEGPA est généralement proposée par l'école ou l'établissement scolaire de l'élève, en accord avec sa famille. Cette proposition est examinée par la Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (C. D. O. E. A.).

Pour les élèves handicapés, c'est une commission conjointe CDOEA/CDA - Commission des Droits et de l'Autonomie - qui étudie la proposition avant de procéder à la validation de la CDA. 13 % des élèves accueillis en SEGPA bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (P. P. S. pour élèves handicapés).

Le lycée d'enseignement adapté (établissement régional d'enseignement adapté)

Le Lycée d'Enseignement Adapté (LEA/E.R.E.A) Martin Luther King est un établissement de formation professionnelle accueillant des élèves de 16 à 19 ans. L'inscription relève d'une orientation CDO.

L'E.R.E.A./L.E.A. scolarise principalement des élèves issus de SEGPA



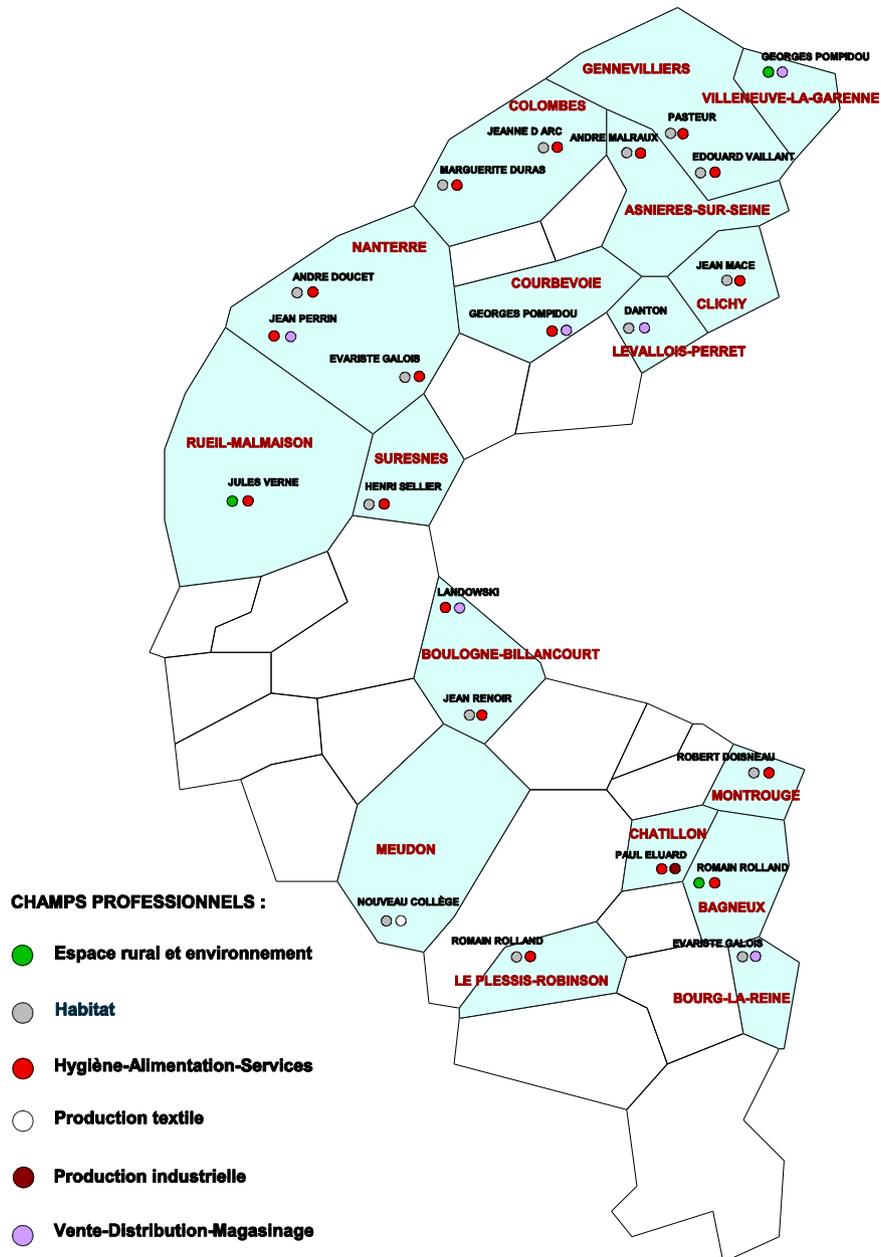
ZOOM

Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) et handicap

Trois EREA du plateau garchois accueillent essentiellement des élèves handicapés moteurs, ne relevant pas d'une orientation C.D.O.

- Toulouse Lautrec à Vaucresson : de la maternelle à la terminale ;
- Jacques Brel à Garches : maternelle et élémentaire ;
- Jean Monnet à Garches: lycée professionnel.

L'adaptation scolaire : les SEGPA / EREA



Les élèves nouvellement arrivés en France

Des enfants arrivés d'écoles du monde entier



Durant l'année scolaire 2011-2012 des enfants en âge de scolarité sont arrivés de 85 pays différents, dont l'Iran et le Japon. 1309 élèves ont ainsi été scolarisés dans les dispositifs du département au cours de l'année.

L'objectif visé étant l'intégration pleine et entière en classe ordinaire à tous les niveaux de scolarisation, des cours de français langue seconde sont dispensés dans les structures suivantes :

- classes d'initiation (CLIN) ou modules de soutien linguistique, implantés dans les écoles élémentaires ;
- classes d'accueil (CLA), pour les élèves de collège, de 11 à 16 ans ;
- classes d'accueil (CLA) ou modules de soutien lycée et lycée professionnel pour les élèves de plus de 16 ans.

Les structures d'accueil CLIN et CLA ont pour objectif de faciliter la scolarisation des jeunes nouvellement arrivés en France, non francophones ou sans maîtrise suffisante de la langue de scolarisation. Tout en étant inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire et à leur classe d'âge, ces élèves bénéficient d'une remédiation en français pendant une année puis d'un soutien de quelques heures par semaine lors de leur deuxième année de scolarisation.

Des dispositifs ouverts de l'école au lycée

La mission d'accompagnement de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (E.N.A.), sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires, ainsi que celle des enfants du voyage est confiée au Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV) présent à la direction départementale des services de l'éducation nationale. Des personnels compétents apportent ainsi leur concours, dans chaque département, aux équipes éducatives pour les aider à concevoir, organiser et mettre en place des dispositifs pédagogiques souples, adaptés aux besoins spécifiques de ces élèves.



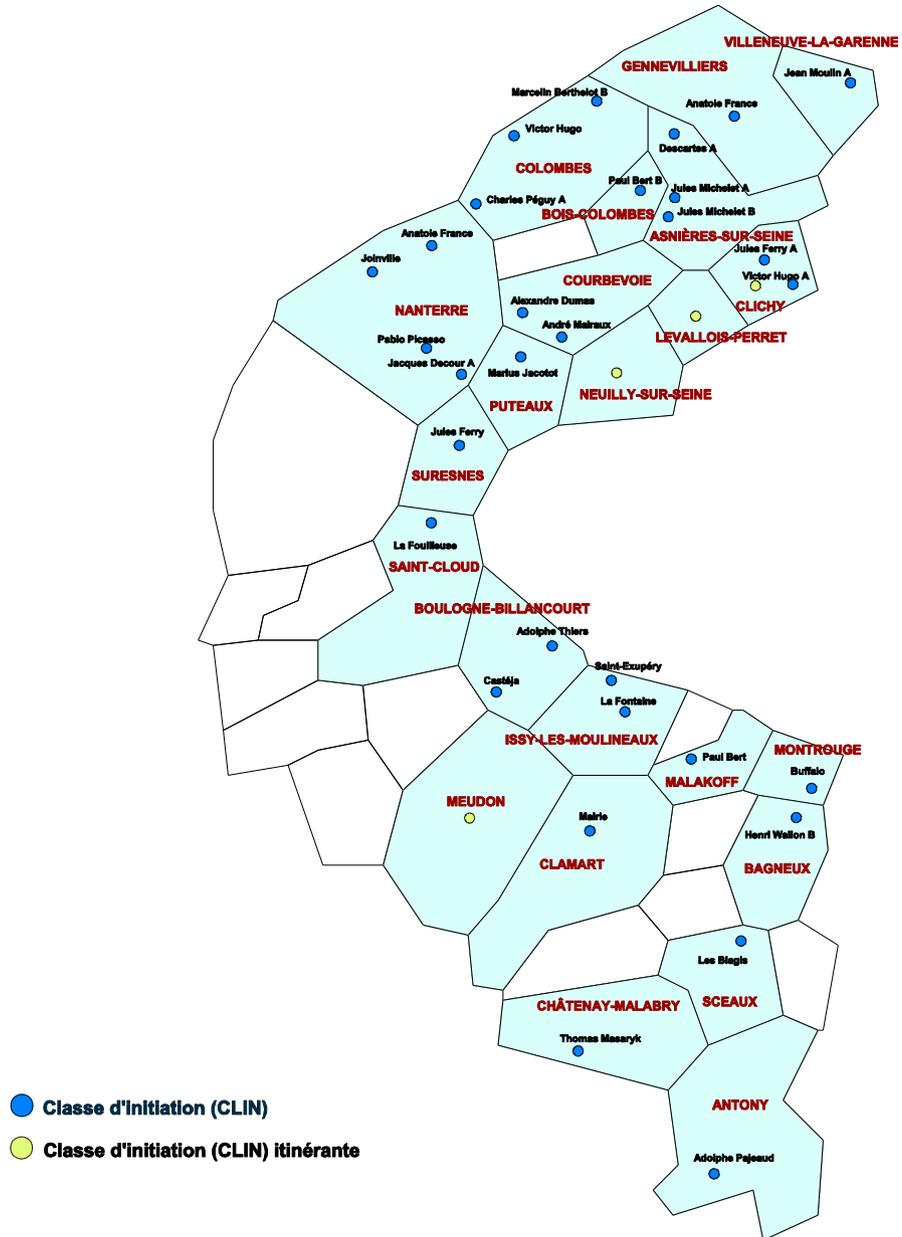
Un accueil tout au long de l'année : une souplesse nécessaire

- En école élémentaire, **600 élèves nouvellement arrivés** ont été scolarisés dans les 31 CLIN et 3 dispositifs itinérants du département et 158 ont bénéficié d'un soutien linguistique en classe ordinaire.

Les dispositifs d'accueil pour les nouveaux arrivants sont mis en place à partir du 27 août au 14 octobre.

- Dans le second degré, **cinq cellules, réparties dans le département**, assurent un accueil technique, pédagogique et administratif de proximité pour les élèves et leur famille :
 - nord : les centres d'information et d'orientation (C. I. O.) de Colombes et d'Asnières ;
 - centre : les C. I. O. de Boulogne et de Puteaux ;
 - sud : le C. I. O. de Montrouge.

Les élèves nouvellement arrivés en France



Les élèves nouvellement arrivés en France

Dans le premier degré, les élèves sont inscrits par les mairies dans les écoles qui disposent d'une CLIN. Au-delà de la période de rentrée scolaire, les familles s'adressent au C. I. O. de leur lieu de résidence. Les élèves sont ensuite convoqués dans 2 cellules permanentes pour une évaluation pédagogique conduite par les formatrices du CASNAV, des professeurs de Classe d'accueil.



En élémentaire, 72,69 % des élèves ont intégré définitivement une classe ordinaire en fin d'année scolaire, 27,31 % sont maintenus en CLIN à la rentrée 2012. En collège, 78,60 % des élèves scolarisés en fin d'année ont intégré une classe de cursus ordinaire après un passage en CLA. 21,40 % des élèves en fin d'année sont maintenus dans un dispositif CLA pour la rentrée 2012 au regard de leur arrivée en CLA et des compétences langagières acquises.

En collège, 709 élèves ont été scolarisés dans 24 CLA collèges et 2 CLA pour élèves Non Scolarisés Antérieurement - NSA du département. 3 Classes d'accueil ont ouvert en cours d'année afin de répondre au besoin de scolarisation des élèves. 22 élèves, justifiant d'une scolarité de second cycle général dans leur pays d'origine, ont été accueillis en CLA lycée, 67 l'ont été en CLA lycée professionnel, 2 CLA lycées ont été ouvertes en cours d'année. 5 enfants du voyage ont été scolarisés dans le premier degré, un suivi est assuré dans le second degré pour les élèves inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED).



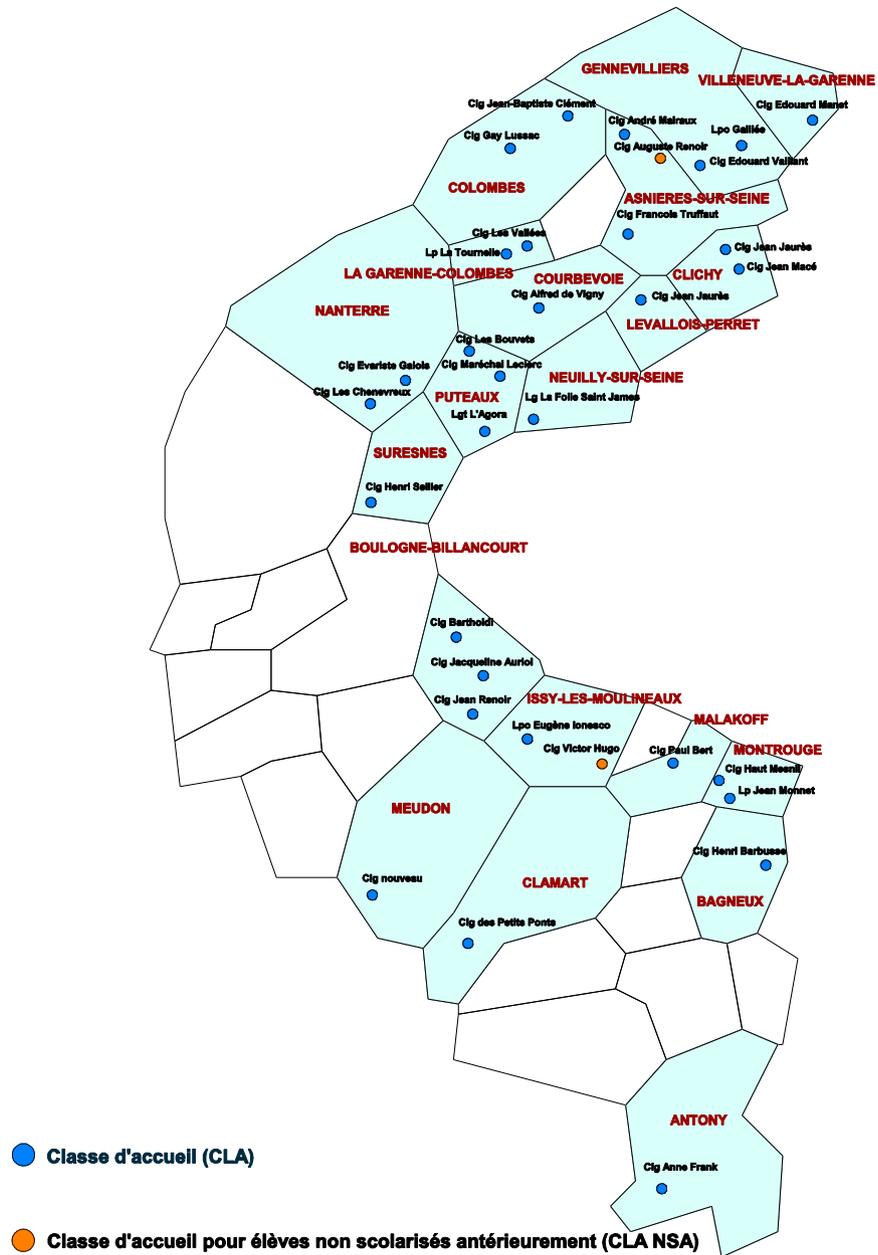
Le D. E. L. F. : une certification reconnue au niveau européen et international

54,55 % des candidats ont obtenu le niveau A1 du diplôme d'études en langue française (D.E.L.F), 84,06 % des 278 candidats ont obtenu le niveau A2 et 72,57 % des 125 candidats le niveau B1. Cette année 9 élèves ont présenté le niveau B2 et 8 élèves ont été admis.

Le niveau A correspond à un utilisateur élémentaire (scolarité obligatoire). Il est lui-même subdivisé en un niveau introductif ou de découverte (A1) et un niveau intermédiaire ou usuel (A2).

Le niveau B correspond à un utilisateur indépendant (lycée), subdivisé en un niveau seuil (B1) et un niveau avancé (B2). Le niveau C est celui de l'utilisateur expérimenté, subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise).

Les élèves nouvellement arrivés en France





►► : lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

UNE PRIORITE DEPARTEMENTALE

Depuis le **plan agir pour la jeunesse de septembre 2009**, la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale.

Comprendre les processus de déscolarisation est le meilleur moyen de les prévenir. Ces processus sont multifactoriels, complexes et souvent peu visibles.

Prévenir et traiter l'absentéisme c'est repérer et prévenir le décrochage scolaire.

Le département des Hauts-de-Seine est directement concerné par le phénomène de l'absentéisme. Durant l'année 2011-2012, près de 2000 avertissements ont été adressés par le Directeur Académique aux responsables d'élèves absents ; 650 de ces familles ont reçu un deuxième avertissement, le premier n'ayant pas été suivi d'effet et 127 situations ont abouti à une saisine du Procureur de la République.

Endiguer l'absentéisme et le décrochage scolaire nécessite :

- une mobilisation et un soutien de tous les acteurs concernés en particulier les collectivités territoriales ;
- de faciliter le repérage et le suivi des jeunes concernés ;
- de trouver des réponses adaptées à chacun.

Une politique concertée avec les collectivités territoriales

L'objectif est de **pouvoir mettre en synergie les réponses déjà apportées sur chaque territoire** en partant d'abord des besoins de l'élève mais aussi plus globalement des besoins du jeune.

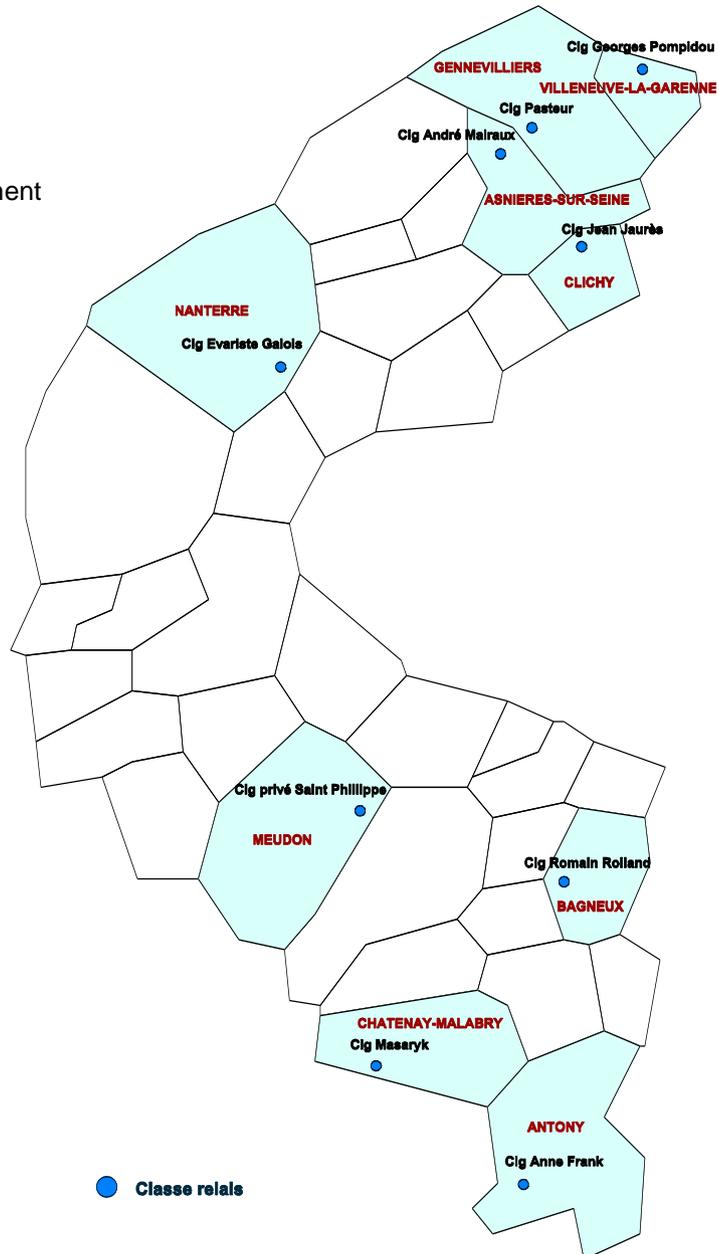
Pour cela, la collaboration Éducation Nationale- collectivités est nécessaire. Un important travail a été réalisé avec le conseil général des Hauts-de-Seine et chacune des communes du département pour permettre un meilleur suivi des élèves décrocheurs ou susceptibles de le devenir.

Au niveau départemental, un **observatoire du décrochage scolaire** a été installé avec l'association des maires, la Préfecture, le Conseil général et d'autres partenaires pour suivre la mise en place des différents dispositifs de prise en charge des décrocheurs et pour tenter de mieux connaître et de mieux maîtriser les interventions des uns et des autres concernant ces élèves.

La Direction académique a nommé dans chaque commune un **chef d'établissement correspondant-ville** qui participe au Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - C.L.S.P.D.- et qui représente ses collègues auprès de la mairie dans les différents projets montés en partenariat.

Une place prépondérante de la commune

Les dispositifs relais du département





► Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

UNE PRIORITE DEPARTEMENTALE

La prévention du décrochage scolaire : un ancrage communal.

Des dispositifs complémentaires pour les moins de 16 ans.

Plusieurs actions sont venues renforcer cette priorité de la direction des services départementaux de l'Education nationale.

Le repérage des élèves absentéistes et le partage de cette information.

Une information mensuelle est donnée aux maires des 36 communes concernant les élèves absents plus de 4 demi-journées sans justificatif et qui font l'objet d'un avertissement aux familles de la part du Directeur Académique.

La création de « cellules de veille » rassemblant les services communaux et les équipes de direction permet d'associer les différents partenaires de la commune et de l'établissement d'abord dans le repérage puis dans les réponses complémentaires susceptibles d'être apportées pour venir en aide à ces élèves. Cette action a permis d'améliorer la qualité du dialogue et des prises en charges de jeunes en rupture scolaire.

Les 9 dispositifs relais du département.

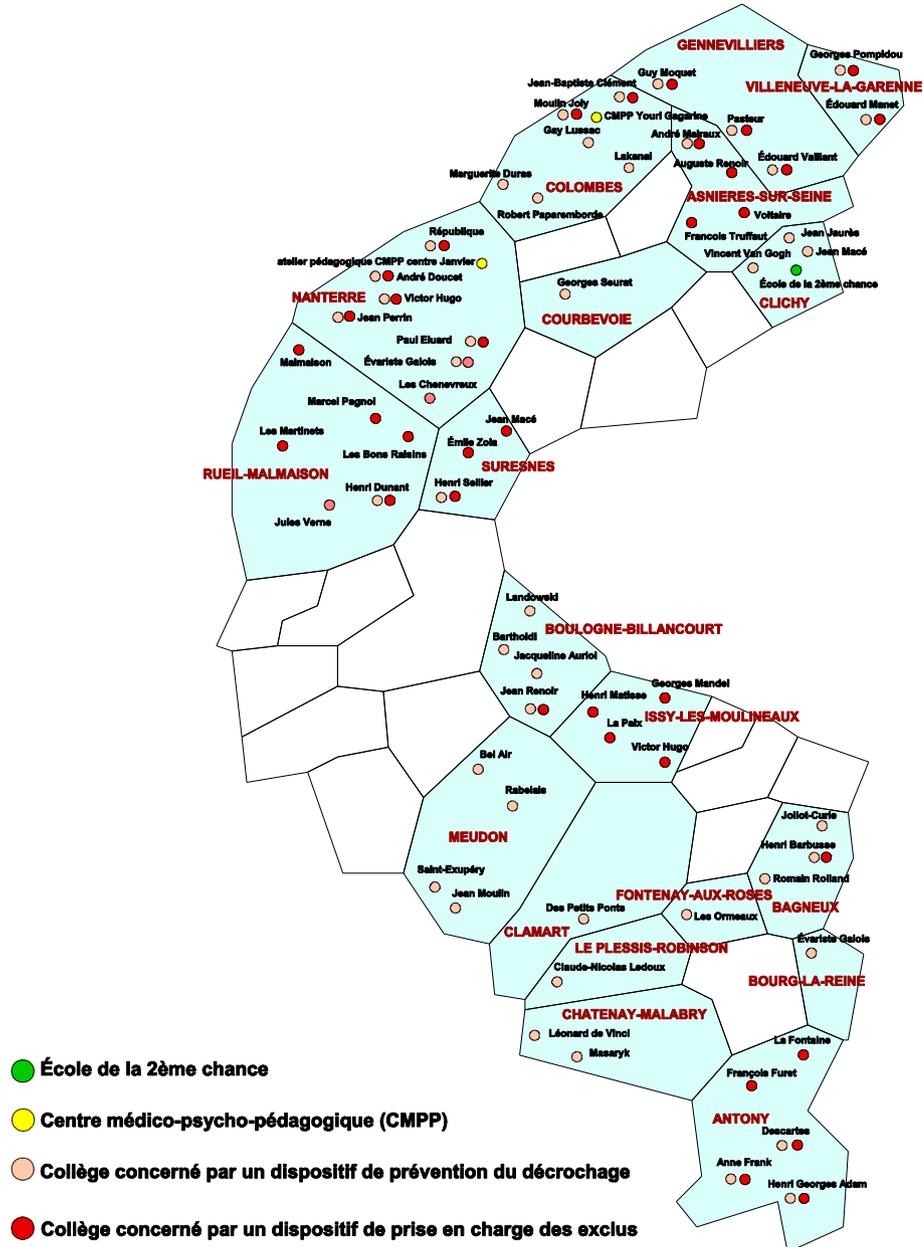
Ils ont pour vocation de répondre aux besoins des élèves décrocheurs et en particulier des élèves exclus de leur établissement par conseil de discipline. Le passage dans le dispositif doit permettre à ces élèves un temps de réflexion et d'aide spécifique avant la rescolarisation. Par ailleurs ils peuvent aussi avoir un rôle de prévention vis-à-vis de certains élèves.

Les dispositifs relais sont amenés à réaliser une prise en charge très individualisée des élèves dans des parcours personnalisés. Destinés à accueillir les élèves de la commune ils sont susceptibles d'accueillir néanmoins des élèves de communes voisines.

La création de dispositifs partenariaux de prise en charge des exclus ou des décrocheurs scolaires

12 communes du département ont d'ores et déjà développé un tel dispositif. Il contribue à renforcer les liens entre les différents acteurs intervenant auprès des familles et des jeunes : collègues, dispositifs de veille éducative, clubs de prévention...

Les dispositifs de prise en charge des élèves exclus





► Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

UNE PRIORITE DEPARTEMENTALE

Des dispositifs complémentaires pour les plus de 16 ans.

Même s'ils ne sont plus soumis à l'obligation scolaire, les élèves de plus de 16 ans absentéistes ou susceptibles de décrocher du système scolaire font l'objet d'une attention particulière.

La Mission Générale d'Insertion (M.G.I.)

La Mission générale d'insertion est une structure de l'Education nationale liée à l'insertion des jeunes sortis prématurément du système scolaire et à la prévention du décrochage.

Dans un premier temps, elle s'organise autour du repérage opéré par les établissements, chaque rentrée scolaire, des sortants du système scolaire sans solution de poursuite de formation, et plus particulièrement de ceux d'entre eux qui n'auront pas obtenu un niveau minimal de qualification. C'est l'opération des entretiens de situation et des plates-formes d'accueil. En fonction des besoins repérés par ces opérations, la MGI propose alors tout un dispositif d'actions d'insertion d'une durée pouvant varier de quelques jours à l'année scolaire.

Le Groupe d'Aide à l'INsertion (G.A.I.N.)

Par ailleurs, la MGI est également chargée de mettre sur pied des actions de prévention du décrochage: le GAIN. Mis en place dans les lycées, le plus souvent les lycées professionnels, le GAIN est une instance qui met en synergie le travail des membres des équipes pédagogiques et d'encadrement, dans l'objectif d'installer un suivi individualisé des jeunes repérés en situation de décrochage. Des ateliers de remobilisation peuvent également être proposés. **Treize G.A.I.N. ont été installés en 2011-2012.**

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Cinq plates-formes existent dans le département : bassins de Boulogne, Neuilly, Nanterre, Gennevilliers, Vanves-Antony.

Chacune d'elles dispose des listes des jeunes d'au moins 16 ans qui ne sont plus inscrits en établissement scolaire ni en apprentissage et n'ont pas obtenu le diplôme correspondant à leur dernier cursus de formation. Regroupant Centres d'Information et d'Orientation - C.I.O.-, mission locale, GRETA, MGI et partenaires associatifs, la plate forme contacte puis prend en charge le jeune qui aura pu être contacté.

Le contact a été établi, par téléphone ou lors d'entretiens en face à face, avec 1902 jeunes décrocheurs sur 2219 soit (86 %). Le retour de 489 jeunes (29 %) dans des formations sous statut scolaire, d'alternance ou de stagiaire de la formation continue a été ainsi possible.

» Liste des inspecteurs de l'éducation nationale (I. E. N.)

Situation au 21 août 2012

Circ.	Code	Dénomination	Secteurs d'intervention	Adresse administrative	Inspecteur	Téléphone	Télécopie
IEA A (25)	0922539K	Adjointe au D.A.S.E.N. pour le premier degré	Département	D.S.D.E.N. 167, av. Joliot-Curie 92013 NANTERRE	Françoise QUILLIEN	01 40 97 35 58	01 40 97 34 00
ASH (22)	0922540L	Coordination enseignement adapté et scolarisation des élèves handicapés (ASH)	Département	D.S.D.E.N. 167, av. Joliot-Curie 92013 NANTERRE	Chantal ZELMATI	01 40 97 35 35	01 40 97 34 00
Pre Elem (30)	0922660S	préélémentaire, en charge du CASNAV et prévention de l'illettrisme	Département	D.S.D.E.N. 167, av. Joliot-Curie 92013 NANTERRE	Frédérique PIPOLO	01 40 97 35 75	01 40 97 34 00
1	0922530A	VILLENEUVE-LA-GARENNE	VILLENEUVE-LA-GARENNE + enseignement privé Asnières/Courbevoie/ Rueil-Malmaison	14, quai d'Asnières 92390 VILLENEUVE	Laurence TOUBIANA	01 41 21 44 80	01 41 21 44 99
2	0922531B	ASNIÈRES	ASNIÈRES	15, rue du Révérend Père Gilbert 92600 ASNIÈRES	Valérie NEVEU	01 41 11 13 47	01 47 33 30 31
3	0922170J	GENNEVILLIERS	GENNEVILLIERS	Gr. sco. Joliot-Curie 14, rue Roger Pointard 92230 GENNEVILLIERS	Yannick MELEUC	01 47 99 53 91	01 47 99 98 06
4	0922532C	CLICHY	CLICHY	École Victor Hugo A 17, rue d'Alsace 92110 CLICHY	Fabienne PETIARD	01 47 39 78 22	01 47 39 04 98
5	0922536G	LEVALLOIS-PERRET	LEVALLOIS-PERRET + enseignement privé Levallois/ Puteaux/Suresnes	100, rue Danton 92300 LEVALLOIS-PERRET	Véronique GARCIA-GILLET	01 47 57 11 40	01 47 59 90 35
6	0922534E	COLOMBES I	COLOMBES I + enseignement privé Colombes/ La Garenne-Colombes	10, rue Victor Hugo 92700 COLOMBES	Sophie AVIGNON	01 56 05 80 87	01 56 05 83 70
7	0922535F	BOIS-COLOMBES + ASH nord	BOIS-COLOMBES + ASH nord	École la Cigogne 11, rue du Moulin Bailly 92270 BOIS-COLOMBES	Alain BOUHOURS	01 55 66 00 18	01 55 66 00 17
8	0922173M	COURBEVOIE	COURBEVOIE	11, av. Léon Bourgain 92400 COURBEVOIE	Janine LAURENT-COGNET	01 43 33 38 94	01 41 25 77 32
9	0922174N	NANTERRE I	NANTERRE I + école de danse de l'opéra de Paris	école Pablo Picasso 75, av. Pablo Picasso NANTERRE	Emmanuelle PIÉVIC	01 41 37 64 65	01 47 25 10 53
10	0922175P	NANTERRE II	NANTERRE II + enseignement privé Nanterre	2, allée d'Auvergne 92000 NANTERRE	Brigitte CERVONI	01 47 25 18 38	01 47 21 50 18
11	0922528Y	SURESNES	SURESNES / PUTEAUX I	Gr. sco. Les Raguidelles rue du Dr Roux 92150 SURESNES	Gilles RIVALLIN	01 45 06 06 80	01 41 38 82 75
12	0922538J	RUEIL-MALMAISON	RUEIL-MALMAISON	13, rue Adrien Cramail 92500 RUEIL-MALMAISON	Jean-Paul LAURENT	01 47 51 93 13	01 47 49 50 77

» Liste des inspecteurs de l'Éducation nationale (I. E. N.) – Suite

Circ▼	Code▼	Dénomination ▼	Secteurs d'intervention ▼	Adresse administrative ▼	Inspecteur ▼	Téléphone ▼	Télécopie▼
13	0922550X	SAINT-CLOUD	GARCHES/SAINT-CLOUD/VILLE-D'AVRAY/VAUCRESSON/MARNES + enseignement privé Garches/St-Cloud	7, rue René Weill 92210 SAINT-CLOUD	Martine AUSSIBEL	01 46 02 35 16	01 46 02 62 75
14	0922179U	BOULOGNE	BOULOGNE	2, rue des longs prés 92100 BOULOGNE	Françoise DUTILLEUL	01 55 18 44 79	
15	0922180V	MEUDON	MEUDON/CHAVILLE + enseignement privé	2, rue Pierre et Marie Curie 92360 MEUDON-LA-FORÊT	Jean-Louis GAUCHER	0146 01 06 80	01 46 30 47 33
16	0922542N	ISSY-LES-MOULINEAUX	ISSY-LES-MOULINEAUX + enseignement privé Issy/Boulogne	4, rue du G ^{al} Leclerc 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	Anne-Marie SACCO	01 40 93 45 12	01 41 08 78 39
17	0922182X	CLAMART	CLAMART + enseignement privé	60, rue de la Bourcillière 92140 CLAMART	Catherine HENNEQUIN	01 46 30 83 09	01 46 32 33 75
18	0922544R	MALAKOFF	MALAKOFF/VANVES + enseignement privé Malakoff	12, rue de la tour 92240 MALAKOFF	Florence LEROY-WARIN	01 42 53 28 12	01 49 85 38 78
19	0922547U	BAGNEUX	BAGNEUX + enseignement privé	4, mail des Cuverons 92220 BAGNEUX	Jean-Michel BOIS	01 46 63 38 50	01 46 63 65 35
20	0922548V	FONTENAY-AUX-ROSES	FONTENAY-AUX-ROSES SCEAUX/BOURG-LA-REINE + enseignement privé	4, avenue du parc 92260 FONTENAY-AUX-ROSES	Martine DUMÉRAIN-FAIVRE	01 46 60 13 32	01 46 60 19 01
21	0922186B	ANTONY	ANTONY + enseignement privé	24, avenue Jeanne d'Arc 92160 ANTONY	Dominique HÉNAFF (Mme)	01 55 59 02 80	01 55 59 02 83
23	0922543P	SÈVRES + ASH centre	SÈVRES + enseignement privé Sèvres + ASH centre	2, rue Léon Journault 92310 SEVRES	Marie EYBERT	01 55 64 00 30	01 55 64 00 35
24	0922546T	CHÂTILLON + ASH sud	CHÂTILLON + ASH sud	15, rue Gambetta 92320 CHÂTILLON	Giliane RONDEAU	01 49 85 82 80	01 49 85 82 81
26	0922545S	CHÂTENAY-MALABRY	LE PLESSIS ROBINSON/CHÂTENAY-MALABRY + enseignement privé	L'Esplanade - mairie annexe 301, av. Division Leclerc 92290 CHÂTENAY-MALABRY	Isabelle GAY	01 40 91 97 11	01 40 91 99 51
27	0922537H	COLOMBES II	COLOMBES II /LA GARENNE-COLOMBES	10, rue Victor Hugo 92700 COLOMBES	Francline SBERRO	01 56 05 80 86	01 56 05 83 60
28	0922549W	MONTROUGE	MONTROUGE + enseignement privé + formation continue	éc. Raymond Queneau 57, av. Henri Ginoux 92049 MONTROUGE	Fouzia MESSAOUDI	01 40 84 61 50	01 40 84 61 54
29	0922533D	NEUILLY	NEUILLY + enseignement privé PUTEAUX II	7 bis, rue Alfred de Musset 92200 NEUILLY	Valérie SOULAINÉ	01 41 43 08 91	01 41 43 08 92

Fin de la liste des inspecteurs de l'Éducation nationale

» Liste des chefs d'établissement

Situation au 22 août 2012

Établissement	Commune	Téléphone	Télécopie	Chef d'établissement	Adjoint(e)
Collège Anne Frank	Antony	01 46 74 10 80	01 40 96 85 37	Denis GEISTLICH	Jocelyne DE LAFARGUE-YERRO
Collège Descartes	Antony	01 42 37 67 22	01 46 66 02 82	Gilbert CRÉPIN	Pascale ALVÈS
Collège François Furet	Antony	01 46 68 40 50	01 46 66 28 86	Sylvie DORMOIS	Patrick MONNIER
Collège Henri-Georges Adam	Antony	01 46 68 60 11	01 46 68 41 38	Chérifa SABRI	/
Collège La Fontaine	Antony	01 46 60 14 23	01 46 61 40 27	Philippe LE PERSON	Laurent RABÈS-VALTON
Lycée professionnel Théodore Monod	Antony	01 46 11 46 71	01 46 11 46 79	Marianne GIROU	Véronique JACQUOT
Lycée Descartes	Antony	01 46 11 49 80	01 40 96 87 02	Françoise NAGY	Manuelle GAGO
Collège André Malraux	Asnières	01 47 98 77 77	01 40 85 12 20	Wilfrid DUBRUNFAUT	Sélim BELBACHA
Collège Auguste Renoir	Asnières	01 47 93 77 97	01 47 90 27 91	Marie-Flore BORGHESE	Mustapha HACHEFA
Collège François Truffaut	Asnières	01 41 32 28 27	01 41 32 01 87	Édith BLANCHEMAIN	Emmanuelle UGALDE-LASCORZ
Collège Voltaire	Asnières	01 47 91 33 11	01 41 11 26 17	Jocelyne TORRECILLAS-MORALES	Mélie PICHON
EREA LEA Martin Luther King	Asnières	01 47 91 74 80	01 47 90 49 63	Christine BOURGOUGNON	Jeanne FOURNAL
Lycée professionnel de Prony	Asnières	01 47 93 94 17	01 47 93 71 91	Martine DAMIEN	Véronique BÉNARD Marie-Christine MESTAS
Lycée Auguste Renoir	Asnières	01 41 32 32 62	01 41 32 32 66	François-Rémi LEGRAND	Ahmed TABIT
Collège Henri Barbusse	Bagneux	01 46 64 35 18	01 46 64 75 39	Florent AUCOUTURIER	Fatima ARRIS

» Liste des chefs d'établissement (suite)

Établissement ▼	Commune ▼	Téléphone ▼	Télécopie ▼	Chef d'établissement ▼	Adjoint(e) ▼
Collège Joliot-Curie	Bagneux	01 45 46 34 32	01 45 36 17 68	Virginie ABATE	/
Collège Romain Rolland	Bagneux	01 41 17 47 30	01 41 17 47 33	Dominique ROY-PICARDI (Mme)	Julien VELTEN
Lycée professionnel Léonard de Vinci	Bagneux	01 40 92 79 80	01 40 92 79 88	Dominique DUGENET (Mme)	/
Collège Albert Camus	Bois-Colombes	01 42 42 69 79	01 42 42 99 39	Patrice LIS	Nathalie MICHELI
Collège Jean Mermoz	Bois-Colombes	01 56 47 01 90	01 47 82 01 06	Farid AMZIANE	Odile BIGOT
Lycée professionnel Daniel Balavoine	Bois-Colombes	01 47 80 07 58	01 47 80 24 30	Nadine BOURDIER	/
Lycée Albert Camus	Bois-Colombes	01 42 42 69 79	01 42 42 99 39	Patrice LIS	Christelle GUÉRIN
Collège Bartholdi	Boulogne	01 55 38 92 80	01 46 03 43 28	Gilles GAZON	Marinette LAJUGIE
Collège Jean Renoir	Boulogne	01 46 94 95 20	01 47 61 95 32	Catherine BRAHAM	Arezki KHOUAS
Collège Jacqueline Auriol	Boulogne	01 55 20 95 10	01 55 20 95 17	Terence CLARKE	Fouzia SOUSSI
Collège Paul Landowski	Boulogne	01 48 25 00 41	01 41 10 85 30	Annie TOUATI	Julien AUTRET
Lycée polyvalent Étienne-Jules Marey	Boulogne	01 46 05 01 26	01 46 05 03 15	Raynald PÉZAVANT	Isabelle AIRAUD
Lycée Jacques Prévert	Boulogne	01 41 31 83 83	01 46 03 23 12	Philippe BERCOT	Cathy ARMANO
Collège Évariste Galois	Bourg-la-Reine	01 46 60 64 40	01 46 60 76 76	Bernadette LAGARRIGUE	Martine WININGER
Collège Léonard de Vinci	Châtenay-Malabry	01 46 31 30 45	01 46 31 63 33	Annie PORTET	/
Collège Pierre-Brossolette	Châtenay-Malabry	01 47 02 41 51	01 41 13 95 80	Diane PHILIPPE	Annie CONSIGNY



» Liste des chefs d'établissement (suite)

Établissement ▼	Commune ▼	Téléphone ▼	Télécopie ▼	Chef d'établissement ▼	Adjoint(e) ▼
Collège Thomas Masaryk	Châtenay-Malabry	01 46 31 55 02	01 46 32 82 86	Christiane FERRER	Hélène DUTANG
Lycée polyvalent Jean Jaurès	Châtenay-Malabry	01 40 83 40 00	01 40 83 40 40	Michel COLLET	Corinne TILTE
Lycée Emmanuel Mounier	Châtenay-Malabry	01 41 87 60 30	01 47 02 20 32	Monique THOLLET	Erwan LÉON
Collège George Sand	Châtillon	01 45 29 04 28	01 41 08 01 79	Claudine MARIE	/
Collège Paul Éluard	Châtillon	01 46 56 10 52	01 46 56 96 22	Julie CLOT-OURGHANLIAN	Valérie PRONO
Collège Jean Moulin	Chaville	01 47 50 24 55	01 47 09 32 90	Sarah LAYET	Marie-Pierre MENIER
Collège Alain Fournier	Clamart	01 45 29 30 50	01 45 29 30 51	Christine CHANTEUX	Brahim OUALLI
Collège les Petits Ponts	Clamart	01 46 31 45 95	01 40 83 13 57	Olivier GORENFLOT	Rabiha ADLY
Collège Maison Blanche	Clamart	01 46 45 05 60	01 46 45 00 03	Françoise LAGRANGE	Stéphane MARCHAND-ADAM
Lycée Jacques Monod	Clamart	01 46 45 31 33	01 46 45 91 14	Jacqueline GUICHARD	Anne POUGHON-LEGRAIN
Collège Jean Jaurès	Clichy	01 47 31 78 05	01 47 31 17 84	Marie-Dominique DELGÉRY	Gilles CONAN
Collège Jean Macé	Clichy	01 42 70 08 11	01 47 30 01 74	Christian COMÈS	Ghislaine CRABE
Collège Van Gogh	Clichy	01 41 06 72 40	01 47 31 83 40	Hariel HARRY	Frédéric SAUR
Lycée polyvalent Newton ENREA	Clichy	01 41 06 78 78	01 47 37 90 32	Ronan DURAND	Anne-Marie EMMENECKER
Lycée polyvalent René Auffray	Clichy	01 49 68 90 00	01 49 68 90 01	Jean-Pierre VAST	Patricia PÉDEBOY
Collège Gay-Lussac	Colombes	01 47 81 66 48	01 41 19 09 90	Nathalie RAHOU	Sophie CORRÈZE

» Liste des chefs d'établissement (suite)

Établissement ▼	Commune ▼	Téléphone ▼	Télécopie ▼	Chef d'établissement ▼	Adjoint(e) ▼
Collège Robert Paparemborde	Colombes	01 42 42 01 31	01 42 42 01 25	François MAREC	Catherine DE VOS
Collège Marguerite Duras	Colombes	01 56 47 11 50	01 56 47 11 59	Philippe JÉGU	Samuel DEGORRE
Collège Jean-Baptiste Clément	Colombes	01 47 81 47 76	01 47 81 91 21	Nicolas BOUGEARD	Anne BLACHIER
Collège Lakanal	Colombes	01 42 42 70 43	01 47 69 98 74	Jean-Pascal BRU	Nazera KEBLI
Collège Moulin Joly	Colombes	01 47 85 69 51	01 47 85 71 58	Vincent NASSI	Anny PARICARD-SINOSA
Lycée professionnel Valmy	Colombes	01 47 81 34 16	01 47 80 87 64	Yveline DEBOUT	Geneviève BICEP
Lycée polyvalent Claude Garamont	Colombes	01 46 49 16 20	01 47 80 06 67	Christian MATRAT	/
Lycée Guy de Maupassant	Colombes	01 46 52 50 00	01 47 81 60 53	Jean-Paul BILLET	Philippe LAVASTRE
Collège Alfred de Vigny	Courbevoie	01 46 67 74 44	01 47 88 31 13	Marie-Alix LEHERPEUR	Nadège FONTAINE
Collège Georges Pompidou	Courbevoie	01 47 88 38 76	01 47 89 99 04	Alain COISEL	Valérie RUCOSA
Collège Georges Seurat	Courbevoie	01 46 67 17 16	01 49 97 95 25	Maryse BONVICINI	Kader MIMOUN
Collège les Bruyères	Courbevoie	01 49 05 02 30	01 49 05 47 17	Isabelle GHESQUIER	Bénédicte VERNET
Collège les Renardières	Courbevoie	01 47 78 99 55	01 47 73 66 50	Sophie TAMBOUR	Stéphanie CATÉRA
Lycée Lucie Aubrac	Courbevoie	01 47 78 99 55	01 47 73 66 50	Sophie TAMBOUR	Stéphanie CATÉRA
Lycée professionnel Paul Painlevé	Courbevoie	01 46 91 96 80	01 46 91 96 85	Patricia DUSEILLIER	Véronique BERJON-BAILLY
Lycée Paul Lapie	Courbevoie	01 41 88 03 70	01 41 88 03 65	Marie-Pierre DALBIN	Naji ACHOUR



» Liste des chefs d'établissement (suite)

Établissement ▼	Commune ▼	Téléphone ▼	Télécopie ▼	Chef d'établissement ▼	Adjoint(e) ▼
Collège les Ormeaux	Fontenay-aux-Roses	01 43 50 29 88	01 43 50 53 66	Karile RICHARD	Pierre RAMOGNINO
Collège Henri Bergson	Garches	01 47 41 24 81	01 47 41 48 81	Chantal LANSAC	Yamina LAHBIB
EREA Jacques Brel	Garches	01 47 10 92 50	01 47 10 92 45	Dominique LORSON	Anne LE PORS
EREA Jean Monnet	Garches	01 47 95 65 00	01 47 41 53 85	Ange SACCARDI	/
Collège Édouard Vaillant	Gennevilliers	01 41 21 42 10	01 41 21 42 19	Florence LECLÈRE	Céline ROUQUET
Collège Guy Môquet	Gennevilliers	01 47 94 27 54	01 47 99 18 64	Pierre ANSELMO	Yannick SANTERRE
Collège Louis Pasteur	Gennevilliers	01 47 94 63 52	01 47 94 62 64	Gilles VALANDINA	Emmanuel OLLIER
Lycée polyvalent Galilée	Gennevilliers	01 47 33 30 20	01 47 93 38 44	Lionel PINARD	Bernard TISSOT
Collège la Paix	Issy-les-Moulineaux	01 46 44 14 31	01 40 95 08 37	Catherine DONOHUE-WEILL	/
Collège Henri Matisse	Issy-les-Moulineaux	01 40 93 44 30	01 41 08 72 51	Catherine COMBE	Rémy CHANET
Collège Victor Hugo	Issy-les-Moulineaux	01 46 38 11 89	01 46 44 61 80	Jean-Pierre CHEVALIER	Anouk CHABERT
Collège Georges Mandel	Issy-les-Moulineaux	01 40 93 16 80	01 46 38 54 25	Édith LAKRATI	/
Lycée polyvalent Eugène Ionesco	Issy-les-Moulineaux	01 41 46 12 90	01 47 36 76 26	Jean-Paul VERGNES	Éliane BURDIN
Collège Champs Philippe	La Garenne-Colombes	01 41 19 47 60	01 41 19 47 69	Patrick DUROS	Najed KLITIM
Collège les Vallées	La Garenne-Colombes	01 42 42 59 99	01 46 13 74 45	Claude FERRETTI	Vincent MAISONNIAL
Lycée professionnel la Tournelle	La Garenne-Colombes	01 41 19 20 30	01 41 19 20 39	Justin AZANKPO	Agnès LAPLANCHE

» Liste des chefs d'établissement (suite)

Établissement ▼	Commune ▼	Téléphone ▼	Télécopie ▼	Chef d'établissement ▼	Adjoint(e) ▼
Collège Claude-Nicolas Ledoux	Le Plessis-Robinson	01 46 31 17 35	01 46 30 24 32	Rose BÉNEZET	/
Collège Romain Rolland	Le Plessis-Robinson	01 41 07 96 96	01 40 94 07 10	Jean-Marie VEYRET	Valérie DUBART-CAPRON
Lycée polyvalent Montesquieu	Le Plessis-Robinson	01 46 30 35 61	01 46 01 03 22	Marie GEIDER	Aude PENELLE
Collège Jean Jaurès	Levallois-Perret	01 47 37 12 69	01 41 06 92 68	Sylvie CORDONNY	Laurent PENTINAT
Collège Danton	Levallois-Perret	01 47 58 68 50	01 47 58 16 07	Gisèle LE HOANG	Lorette AUDÉOUD
Collège Louis Blériot	Levallois-Perret	01 46 17 05 25	01 46 17 05 40	Sébastien LORANT-RAZE	Anne-Laure GRANDIAUD
Lycée Léonard de Vinci	Levallois-Perret	01 41 05 12 12	01 41 05 12 00	Patricia ORSI	Bruno CHALOPIN
Collège Henri Wallon	Malakoff	01 46 57 32 52	01 46 57 94 80	Dominique CAILLE	Isabelle AZAÏS
Collège Paul Bert	Malakoff	01 46 55 45 54	01 47 46 87 06	Nadine DUBOIS	Yvonne FISCHER
Lycée professionnel Louis Girard	Malakoff	01 46 42 63 84	01 46 42 47 04	Patricia DI SCALA	Anne PANVIER
Collège Bel Air	Meudon	01 46 26 57 18	01 46 26 38 35	Catherine ALLIOT	Anne-Laure GUEYE
Collège Rabelais	Meudon	01 45 34 48 54	01 45 34 27 89	Alain HARVET	Jean-Christophe GARDE
Lycée Rabelais	Meudon	01 45 34 48 54	01 45 34 27 89	Alain HARVET	Dominique DESAMAIS (Mme)
Nouveau collège	Meudon-la-Forêt	01 46 30 81 82	01 46 01 07 98	Frédérique GATICA	Valérie BEDOCH
Lycée professionnel les Côtes de Villebon	Meudon-la-Forêt	01 46 01 55 00	01 46 01 55 17	Florence GENEIX	Juliette AUBRY



» Liste des chefs d'établissement (suite)

Établissement ▼	Commune ▼	Téléphone ▼	Télécopie ▼	Chef d'établissement ▼	Adjoint(e) ▼
Collège Haut Mesnil	Montrouge	01 47 35 41 81	01 47 35 93 70	Béatrice JULIEN	/
Collège Maurice Genevoix	Montrouge	01 49 65 65 30	01 40 92 17 21	Sandrine QUEYRAUD	Déborah CHAMPAIN
Collège Robert Doisneau	Montrouge	01 41 17 22 22	01 41 17 22 04	Christophe BONTÉ	Nathalie COMBASE
Lycée professionnel Jean Monnet	Montrouge	01 41 17 44 20	01 46 57 30 67	Sophie CHURLET	/
Lycée Maurice Genevoix	Montrouge	01 49 65 65 00	01 47 35 28 45	Pierre CARBAJO	Pascal BERTHELOT
Collège Jean Perrin	Nanterre	01 57 66 25 70	01 47 21 02 58	Alain PAQUET	Candice CALOT
Collège André Doucet	Nanterre	01 46 14 04 10	01 46 14 04 19	Armelle ÉDELINE	Christine NICOLAÏ
Collège Évariste Galois	Nanterre	01 41 91 15 50	01 47 29 99 48	Vincent CORNU	Frédéric PINET
Collège République	Nanterre	01 41 91 71 80	01 41 91 00 43	Marie-Thérèse CHEFDEVILLE	Fabrice LAFOURCADE
Collège Paul Éluard	Nanterre	01 47 78 02 50	01 47 73 03 05	Catherine CALICHIAMA	Clotilde MUTIO-DESVALLÉES
Collège Victor Hugo	Nanterre	01 47 21 70 74	01 47 21 54 13	Myriam BLANCHARD	Sylvain POITOU
Collège les Chênevieux	Nanterre	01 41 20 05 26	01 47 21 48 01	Emmanuel UTEZA	Élise VIEN
École de danse de l'opéra de Paris	Nanterre	01 40 01 80 00	01 40 01 80 20	Marie-Estelle GODAR	/
Lycée professionnel Claude Chappe	Nanterre	01 46 25 05 80	01 47 72 56 60	Harry DORVILLE	/
Lycée professionnel Paul Langevin	Nanterre	01 47 24 67 30	01 47 21 12 52	Rodrigue PATISSON	/
Lycée polyvalent Louise Michel	Nanterre	01 47 24 00 86	01 47 29 88 01	Marie-Christine HAUMONT-BLANCART	/

» Liste des chefs d'établissement (suite)

Établissement ▼	Commune ▼	Téléphone ▼	Télécopie ▼	Chef d'établissement ▼	Adjoint(e) ▼
Lycée Joliot-Curie	Nanterre	01 47 21 20 19	01 47 25 03 19	Christophe BESSAC	Isabelle CALLARD Bernard LAHAYE
Collège André Maurois	Neuilly	01 47 47 74 20	01 47 22 08 43	Jean-François CLAUDE	Jacques DUBOC
Collège Louis Pasteur	Neuilly	0146 24 15 01	01 47 22 21 28	Monique AQUILINA	Denis ROCHARD
Collège Théophile Gautier	Neuilly	01 55 24 24 60	01 55 24 24 68	Sylvain DEDIEU	Juliette SABOURIN
Lycée professionnel Vassily Kandinsky	Neuilly	01 46 24 43 16	01 46 41 02 33	Benamar BENZEMRA	/
Lycée la Folie Saint-James	Neuilly	01 47 47 79 04	01 47 47 82 19	Sandrine CORBIÈRE	Colette CHICHE
Lycée Louis Pasteur	Neuilly	01 46 24 15 01	01 47 22 21 28	Monique AQUILINA	Alain LAGARDE
Collège Maréchal Leclerc	Puteaux	01 47 75 34 91	01 47 75 18 83	Catherine ONILLON	Marie RONDELEUX
Collège les Bouvets	Puteaux	01 46 93 92 20	01 46 93 92 22	Laurent ABÉCASSIS	Anne-Marie SCELLIER
Lycée professionnel Lucien Voilin	Puteaux	01 55 23 00 00	01 55 23 00 01	Pascal BOTINEAU	/
Lycée Agora	Puteaux	01 45 06 06 41	01 47 28 81 26	Bernard LE COR	Anne-Claude BACQUET
Collège Henri Dunant	Rueil-Malmaison	01 47 51 18 85	01 47 32 03 59	Florent ROGIE	/
Collège Jules Verne	Rueil-Malmaison	01 47 16 99 02	01 47 16 97 43	Danièle GERBER	Frédérique FÈVRE
Collège la Malmaison	Rueil-Malmaison	01 47 51 04 17	01 47 51 48 81	Frédéric ARZELIER	Véronique DELCAYROU-SACRE
Collège les Bons Raisins	Rueil-Malmaison	01 47 49 52 03	01 47 51 20 47	Brigitte SLAGMULDER	Angélique HANANY
Collège les Martinets	Rueil-Malmaison	01 47 32 15 92	01 47 77 04 72	Christine CHANDESRIIS	Dominique D'HULSTER (Mme)



» Liste des chefs d'établissement (suite)

Établissement ▼	Commune ▼	Téléphone ▼	Télécopie ▼	Chef d'établissement ▼	Adjoint(e) ▼
Collège Marcel Pagnol	Rueil-Malmaison	01 47 51 22 67	01 47 52 00 95	Camille SUBTIL	Houria BEKHTI
Lycée polyvalent Gustave Eiffel	Rueil-Malmaison	01 55 47 13 13	01 55 47 13 29	Christiane IZARD	Marie-France COURIOL
Lycée Richelieu	Rueil-Malmaison	01 58 83 20 10	01 47 14 94 93	Christine MARGERAND	Nathalie CURE Jean NESTERENKO
Collège Émile Verhaeren	Saint-Cloud	01 46 02 62 21	01 46 02 40 49	Joëlle DERRÉ	Marie-Laure BARRAUD
Collège Gounod	Saint-Cloud	01 46 02 31 40	01 46 02 04 25	Marc MERMET-GUYENNET	Myriam HANNECART
Lycée polyvalent Santos Dumont	Saint-Cloud	01 41 12 02 50	01 46 02 10 25	Jean-François ANGENARD	Xavier ARTAUD
Lycée Alexandre Dumas	Saint-Cloud	01 49 11 38 38	01 49 11 38 39	Bernard GARY	Claude PALABRE
Collège Lakanal	Sceaux	01 41 87 20 00	01 41 87 20 20	Martine BREYTON	Jean-Luc SIMON
Collège Marie Curie	Sceaux	01 41 87 81 81	01 41 87 82 02	Béatrice POTIER	Andréa LONGROIS
Lycée professionnel Florian	Sceaux	01 41 87 02 20	01 46 83 80 85	Joseph PICARDI	Odile NOAILLON
Lycée Lakanal	Sceaux	01 41 87 20 00	01 41 87 20 20	Martine BREYTON	Aude ROUGIER-CANNICIONI Sylvie VERDIER
Lycée Marie Curie	Sceaux	01 41 87 81 81	01 41 87 82 02	Béatrice POTIER	Catherine GRANDISSON-COPOL
Collège	Sèvres	01 45 34 30 06	01 45 34 22 24	Marie-Hélène PRUNAC	Martine BOUCID
Lycée Jean-Pierre Vernant	Sèvres	01 46 26 60 10	01 46 26 20 12	Françoise BONNE	Rachid FRIHMAT Pierre SEBAN
Collège Émile Zola	Suresnes	01 45 06 12 14	01 47 72 76 98	Yves STÉNEL	Frédéric CASTÉRA

» Liste des chefs d'établissement (suite)

Établissement ▼	Commune ▼	Téléphone ▼	Télécopie ▼	Chef d'établissement ▼	Adjoint(e) ▼
Collège Henri Sellier	Suresnes	01 47 72 03 53	01 47 72 02 72	Joël SAGNIER	Josiane BRIGNOLI
Collège Jean Macé	Suresnes	01 47 72 04 86	01 45 06 63 96	Marie-Hélène JAMBEZ	Clara DELLA LONGA
Lycée professionnel Louis Blériot	Suresnes	01 45 06 21 36	01 40 99 02 29	Claudine CEREZA	/
Lycée polyvalent Paul Langevin	Suresnes	01 47 72 20 13	0140 99 05 33	Christelle MORIN	Philippe LUMAT
Collège A. de Saint-Exupéry	Vanves	01 46 44 90 77	01 46 44 48 40	Cyndi LANDI	Christelle KRIEF
Collège Michelet	Vanves	01 46 42 61 50	01 46 42 66 63	Patrick SORIN	Isabelle BOUDJEMADI
Lycée professionnel Louis Dardenne	Vanves	01 47 36 34 07	01 47 36 08 09	Catherine DE SANTI	/
Lycée Michelet	Vanves	01 46 42 61 50	01 46 42 66 63	Patrick SORIN	Christine PALAUQUI-LACOME
Collège Yves du Manoir	Vauresson	01 47 41 02 65	01 47 41 68 44	Paule KOHLI	Catherine de la GARDETTE
Lycée Toulouse-Lautrec	Vauresson	01 47 01 09 18	01 47 01 65 01	Éric KROP	Cécile VERDU
Collège la Fontaine du Roy	Ville-d'Avray	01 47 50 68 06	01 47 50 86 20	Denis PERROT	Christel GRENADOU
Collège Édouard Manet	Villeneuve-la-Garenne	01 47 94 53 84	01 40 85 42 57	Saïd EL BAHIJ	Najah CHAIEB
Collège Georges Pompidou	Villeneuve-la-Garenne	01 47 98 08 66	01 40 85 82 18	Astrid LABONNE	Xavier BROUILLARD
Lycée polyvalent Charles Petiet	Villeneuve-la-Garenne	01 41 47 40 11	01 41 47 40 01	Paul BAQUIAST	Belkacem OUCHEN
Lycée Michel-Ange	Villeneuve-la-Garenne	01 41 47 67 70	01 47 92 32 30	Pascale COQ	Patrick DOMINICI

Directeur de la publication
Édouard ROSSELET

Rédacteur en chef
Jacky CRÉPIN

Chargée de communication
Catherine SLIMANI

Cartographie et statistiques
Paul AIGOIN

Dessin 1^{re} couverture
Frédéric BRETON

Publication en ligne
Claude TAO

Imprimerie
Alain TRENQUE
Pascal CRAPART